

Département de l'Essonne

République Française

Conseil Municipal du 29 février 2024

Procès-verbal de l'intégralité des débats

Le jeudi 29 février 2024 à 20 heures, les membres composant le conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis au nombre de 28 au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Clovis CASSAN, Maire, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par écrit, le jeudi 22 février 2024.

I- Appel nominal

SONT PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Guénaël LEVRAY, Gilbert PIANTONI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Chabane CHALAL, Djallal BOURADA, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Lodovico CASSINARI, Agnès FRANCART, Rose-Marie BOUSSAMBA, Nathalie BEAN, Etienne CHARRON (arrivé à 20h14), Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD (arrivé à 20h14), Emmanuelle BOURNEUF, Loutfi OULALIT, Kévin MERIGOT, Françoise MARHUENDA, Nicolas GERARD, Mériam HADDAD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD

SONT REPRÉSENTÉS

Hajer MOHSNI a donné pouvoir à Nathalie BEAN, Servane CHARPENTIER a donné pouvoir à Koko MENSAH, Jean-Michel DIDIN a donné pouvoir à Guénaël LEVRAY, Gabriel LAUMOSNE a donné pouvoir à Emmanuelle BOURNEUF, Latifa NAJI a donné pouvoir à Hawa COULIBALY, Olfa ZRIDATE a donné pouvoir à Clovis CASSAN, Michèle DESCAMPS a donné pouvoir à Françoise MARHUENDA

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire : Je commence la séance en souhaitant la bienvenue à une nouvelle cadre de l'administration, Madame MESBAHI juste derrière moi qui est la nouvelle directrice de la DACEI que vous verrez en Conseil municipal. Madame MESBAHI, bienvenue, merci d'avoir participé à l'organisation de ce Conseil municipal qui est le premier pour vous aux Ulis, mais pas le premier dans votre carrière.

II- Désignation du secrétaire de séance

Madame François MARHUENDA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

III- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire : Je trouve ça pas mal de passer de Monsieur MERIGOT à Madame MARHUENDA, je trouve qu'il y a une certaine cohérence. Monsieur MERIGOT, vous étiez secrétaire de séance le 14 décembre dernier, vous avez transmis vos remarques.

Monsieur Kevin MERIGOT: Oui, il n'y a rien à dire, si ce n'est que c'est mieux de passer de Madame MARHUENDA à Monsieur MERIGOT.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le procès-verbal du 14 décembre 2023 : À L'UNANIMITÉ.

IV- <u>Information au conseil municipal des décisions prises en application de la délégation qu'il a accordée au Maire</u>

Monsieur le Maire : Vous avez eu normalement lecture et connaissance des différentes décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre des délégations confiées par le Conseil municipal. Avezvous des questions ? Chère Françoise.

Madame Françoise MARHUENDA: Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tout le monde, j'ai deux ou trois questions. La décision 2023/549 « Attribution de l'accord-cadre relatif à la réalisation et la réparation de clôtures, portails et portillons, etc. » : n'y a-t-il pas des services techniques dans la Ville capables de faire ça?

Monsieur le Maire : Si, bien sûr. Les services techniques ont quand même pas mal de boulot.

Madame Françoise MARHUENDA: D'accord, mais c'est quand même l'argent des contribuables, encore un coup, qui part, 125 000 €.

Monsieur le Maire : Parce que tu n'as jamais fait appel à des prestataires ?

Madame Françoise MARHUENDA: Non, de façon continue comme ça, non.

Monsieur le Maire : Tu aurais bien fait quand on voit certains travaux qui ont été faits, s'il te plaît. Je pense que cela aurait été plutôt pas mal. Je t'écoute.

Madame Françoise MARHUENDA : Quelle est la réponse ? Simplement que les services techniques ont trop de travail ? D'accord.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas très sympa pour les services, mais après...

Madame Françoise MARHUENDA: Au contraire, c'est vachement sympa parce que je leur fais confiance et je sais qu'ils sont capables de le faire.

Monsieur le Maire : Moi aussi je leur fais confiance et tu sais qu'en général si on prend les prestataires de services c'est souvent sur demande, commande et « conseil » des services en question. Si tu veux, je pourrai t'apporter une réponse très technique parce qu'il faudra juste le leur demander. Par contre, aller dire que c'est de leur faute parce qu'ils ne sont pas capables, je ne trouve pas ça très cool.

Madame Françoise MARHUENDA: Je n'ai pas dit ça.

Monsieur le Maire : C'est ce que j'ai compris.

Madame Françoise MARHUENDA: Je viens de dire au contraire qu'on leur faisait confiance et qu'ils étaient capables.

Monsieur le Maire : Si tu leur fais confiance, c'est eux qui nous demandent de faire appel à un prestataire. Ce n'est pas très sympa pour eux.

Madame Françoise MARHUENDA: OK.

Monsieur le Maire : Deuxième question.

Madame Françoise MARHUENDA: Deuxième. Pour la convention de partenariat avec la création d'un court-métrage afin d'améliorer les relations entre les filles et les garçons au collège Aimé

Césaire, je ne suis pas contre du tout, mais avez-vous demandé une subvention au Conseil départemental?

Monsieur le Maire : Excellente question à laquelle je ne saurais pas te répondre tout de suite.

Madame Françoise MARHUENDA : Cela serait bien de le faire puisque les collèges dépendent du département. Tu demanderas ça à ta Conseillère départementale.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Madame Françoise MARHUENDA: Et ensuite, dernière décision « Attribution de l'accord-cadre pour des prestations de prévention et de médiation des conflits au Radazik ». OK, une société de sécurité.

Monsieur le Maire : Oui.

Madame Françoise MARHUENDA : Mais je croyais que tu avais repris des médiateurs et de la prévention spécialisée et tout.

Monsieur le Maire : Je sais que pour toi la prévention spécialisée est un concept qui n'est pas trop compréhensible, la preuve tu l'avais supprimée.

Madame Françoise MARHUENDA: Non, ce n'est pas moi qui l'ai supprimée.

Monsieur le Maire : En tout cas, tu avais refusé de la prendre aux Ulis. Tu le sais, Françoise, tu as toujours refusé...

Madame Françoise MARHUENDA : J'avais refusé d'en remettre aux Ulis, mais ce n'est pas moi qui l'avais refusée.

Monsieur le Maire : Je te laisse aller au bout de ton propos et après je te réponds. Je t'en prie. Quelle est ta question?

Madame Françoise MARHUENDA: Ma question c'était justement...

Monsieur le Maire: Si tu as fini ta question, je vais répondre. La prévention spécialisée et la médiation sont deux missions bien différentes. Je m'étonne qu'après tant d'années de politique je sois obligé de te le dire, mais ce n'est pas très grave et ça fait toujours du rappel. La prévention spécialisée, comme son nom l'indique, intervient dans un cadre bien spécifique de prévention spécialisée, des missions qui sont d'ailleurs dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance et qui ne sont pas des activités de médiation parce que la médiation est un autre métier. Effectivement, tu l'as fait toi aussi, dans certains concerts et dans certains événements, nous avons recours à des prestataires qui savent accompagner la sérénité de tel ou tel type d'événement. Si je demande aux acteurs de la prévention spécialisée, je sais qu'Agnès n'est pas loin et elle doit bondir dans sa tête, mais faire de la médiation voire même de la sécurité lors d'événements, je t'avoue, chère Françoise, que je serais particulièrement incohérent dans la commande publique. Comme tu m'invites à beaucoup de cohérence, je pense que c'était de la taquinerie.

Madame Françoise MARHUENDA: Pas que. En plus, tu viens de me dire qu'on l'avait peut-être fait, et c'est vrai, sur des événements précis.

Monsieur le Maire : Je te confirme que tu l'as fait.

Madame Françoise MARHUENDA: Je suis d'accord, par contre là cela dure longtemps. Ce n'est pas sur un événement précis, manifestement.

Monsieur le Maire : En fait, c'est pour pouvoir avoir recours à cette entreprise, cela ne veut pas forcément dire qu'on l'a à chaque fois.

Madame Françoise MARHUENDA: D'accord parce que le Radazik est un lieu...

Monsieur le Maire : Où il se passe des choses très bien.

Madame Françoise MARHUENDA: Oui, justement, ce n'est pas très grand donc je ne comprends pas que l'on ait besoin... Je trouve ça dommage, c'est tout.

Monsieur le Maire : Écoute, je comprends. Il y a des événements pour lesquels tu vas avoir besoin de sécurité. Quand tu vas à un concert, cela arrive qu'il y ait des vigiles ou des choses comme ça.

Madame Françoise MARHUENDA: Pas là où il y a 80 personnes maximum.

Monsieur le Maire : D'abord il y a plus que ça parce que la salle peut contenir plus de 100 personnes. À chaque fois que l'on est à jauge pleine, quand c'est plein, cela me semble assez logique. 140 debout. Je sais que tu ne vas pas beaucoup au Radazik, mais quand il y a du monde c'est plutôt pas mal d'avoir un accompagnement de sécurité. Juste au cas où.

Madame Françoise MARHUENDA: OK.

Monsieur le Maire : Je note que tu es en forme, ça me fait plaisir. J'aime bien quand tu poses des questions.

V- Point Communauté Paris-Saclay

Ce point sera abordé après le début du point VI de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire: Par contre, j'ai une petite information à vous donner. Nous avons été obligés de retirer une délibération qui était prévue ce soir, la délibération numéro 14 relative à l'adhésion à une centrale d'achat, le RESAH, pour acquérir des logiciels des services et un hébergement sécurisé des données de santé. Le Conseil municipal vous a été communiqué le 22 février si je ne dis pas de bêtises et le 26 février nous avons été informés que le dispositif voulu par la Ville ne faisait plus partie de l'offre de cette centrale d'achat pour les collectivités territoriales, notamment pour la partie logiciel du prestataire XTREM SANTE qui aurait permis la maintenance du logiciel GALAXIE soins / TP. C'est pour pouvoir avoir DOCTOLIB, je pense que celles et ceux qui vont au centre de santé savent que nous avons recours à cette plate-forme qui n'est pas forcément nôtre mais qui est en tout cas assez pratique pour prendre des rendez-vous chez les différents spécialistes du centre de santé.

De fait nous retirons cette délibération parce que nous avons trouvé un autre groupement de commandes qui nous permettra de répondre aux exigences de la Municipalité. Désolé, cela a été envoyé le 22 février et c'était terminé le 26.

La séance est suspendue de 20 h 16 à 20 h 34.

VI- Examen des questions inscrites

Motion et vœu

Question nº 1

Motion "Soutien indéfectible envers l'école publique"

Rapporteur: Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : C'est Monsieur LEVRAY qui va... une fois n'est pas coutume, ce n'est pas une motion sur table, vous avez eu le temps de la lire avant, nous essayons de nous améliorer. Cher Guénaël.

Monsieur Guénaël LEVRAY : Merci.

«L'école publique, en tant qu'institution laïque, obligatoire et gratuite, est la seule à offrir une éducation accessible à toute la jeunesse de notre nation. Cependant, des disparités préoccupantes se creusent.

Le secteur privé sous contrat, qui est financé à 73 % par des fonds publics, tout en disposant de la liberté de sélectionner ses élèves, de déterminer son effectif et d'imposer des frais de scolarité sans être soumis à des obligations réciproques, voit une augmentation significative d'élèves issus de milieux privilégiés. De 26,4 % en 2000, cette proportion a grimpé à 40,2 % en 2021, créant ainsi une ségrégation sociale de facto. Par contraste, l'école publique, avec 29,1 % d'élèves boursiers, montre son engagement envers l'éducation pour toutes et tous, mais reste entravée par un manque de ressources et de soutien.

Cette inégalité de répartition, au-delà de refléter une ségrégation socio-économique, porte atteinte à l'idéal de mixité sociale et contribue à des phénomènes de ghettoïsation. L'argent public doit privilégier le soutien à l'école publique, ce qui permettra notamment une gratuité complète effective, particulièrement utile à la scolarisation des élèves des familles les plus défavorisées.

L'école publique laïque, en tant que vecteur d'émancipation, nécessite un soutien inébranlable dans son rôle fondamental. Elle façonne des individus éclairés capables de lutter contre les discriminations et le racisme, et de promouvoir l'égalité entre les genres. Face aux assauts idéologiques, aux tentatives de division et aux défis démocratiques, il est impératif de redoubler d'efforts pour soutenir cette institution essentielle.

En ces temps où les valeurs républicaines sont parfois mises à mal, il est essentiel de renforcer notre soutien à l'école publique laïque et gratuite. C'est un investissement dans l'avenir de notre société, un gage de progrès et de solidarité.

Pour ce faire, il est impératif d'investir dans la formation et la revalorisation des personnels éducatifs, de leur garantir des conditions de travail dignes de leur mission, et de doter nos écoles des ressources matérielles nécessaires à la réalisation de leurs objectifs civiques et intellectuels.

Considérant que l'école publique, laïque, obligatoire et gratuite est la colonne vertébrale de l'éducation de toute la jeunesse de notre nation ;

Considérant l'importance cruciale de garantir l'égal accès à un enseignement de qualité pour toutes et tous, indépendamment du milieu social, et ce, sur l'ensemble du territoire national ;

Considérant la nécessité de lutter contre les phénomènes de ghettoïsation et de séparatisme social en assurant une mixité sociale effective au sein de notre système éducatif;

Considérant que l'école publique laïque représente le seul cadre éducatif intégrant tous les jeunes, sans distinction, alors que l'enseignement privé sous contrat, bien que financé majoritairement par des fonds publics, ne reflète pas cette diversité et contribue à une certaine forme de séparation sociale ;

Considérant l'urgence de redonner espoir et ambitions à la jeunesse à travers une école qui promeut les savoirs, la raison, l'esprit critique, et la liberté de conscience, tout en luttant contre toutes formes de discriminations et de racisme ;

Considérant que l'école publique laïque est actuellement menacée, tant par un manque de moyens que par des attaques idéologiques et politiques, ce qui sape son rôle et ses ambitions émancipatrices;

Il est résolu que le Conseil Municipal :

- Affirme son soutien inconditionnel à l'école publique laïque comme pilier de notre société démocratique et républicaine.
- Demande au gouvernement de renforcer significativement le financement de l'école publique, afin d'assurer une gratuité complète et de favoriser l'égalité d'accès à l'éducation de qualité pour tous les jeunes, particulièrement ceux issus de milieux défavorisés.
- S'engage à promouvoir au niveau local des politiques qui soutiennent et valorisent l'école publique, notamment par des initiatives visant à améliorer les conditions de travail des enseignants, la qualité des infrastructures scolaires, et l'accès aux ressources éducatives.
- Reconnaît l'importance de la laïcité scolaire comme fondement d'un enseignement qui respecte et valorise la diversité des élèves, tout en protégeant contre tout prosélytisme et en favorisant un esprit critique et réflexif.
- Invite tous les acteurs de la communauté éducative, les parents d'élèves, les élus locaux, et les citoyens à se mobiliser pour la défense et la promotion de l'école publique laïque, pilier de notre cohésion sociale et nationale.

Ensemble, engageons-nous fermement à soutenir, renforcer et défendre notre école publique laïque, dans l'intérêt de tous les jeunes de notre pays. Ensemble, bâtissons un futur où chaque enfant, quel que soit son milieu, bénéficie d'une éducation de qualité, fondement de notre cohésion nationale et de nos valeurs républicaines. »

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur LEVRAY. Je sais que Monsieur PIANTONI voulait dire un mot, cela lui tient à cœur.

Monsieur Gilbert PIANTONI: Tout d'abord, je souscris entièrement à la motion qui vient d'être rapportée par Monsieur LEVRAY, mais je voudrais vous apporter un complément que pourrait m'autoriser ma délégation à la mémoire. Si quelques phrases relèvent de mon plus profond ressenti personnel, simplement je voudrais semer quelques graines, quelques idées. Albert Camus et Monsieur Germain. Je vais citer les échanges entre Albert Camus, prix Nobel de littérature et son instituteur, Monsieur Germain. Albert Camus recevait le prix Nobel:

« Mais quand j'ai appris la nouvelle, ma première pensée, après ma mère, a été pour vous. Sans vous, sans cette main affectueuse que vous avez tendue au petit enfant pauvre que j'étais, sans votre enseignement, et votre exemple, rien de tout cela ne serait arrivé. »

Et Monsieur Germain d'écrire :

« Je crois, durant toute ma carrière, avoir respecté ce qu'il y a de plus sacré dans l'enfant : le droit de chercher sa vérité. Je vous ai tous aimés et crois avoir fait tout mon possible pour ne pas manifester mes idées et peser ainsi sur votre jeune intelligence. Lorsqu'il était question de Dieu, je disais que certains y croyaient, d'autres non. »

La IIIe République. On considère trop souvent la République et ses valeurs comme définitivement acquises voire même qu'il ne resterait que quelques ajustements de ci de là et qui viseraient à la parfaire au regard de l'évolution de l'humanité. Notre motion prouve qu'il n'en est rien et comme on

dit chez nous « qui n'avance pas recule ». C'est la raison pour laquelle je vais revenir sur quelques fondamentaux.

Passons la période France Gall avec sacré Charlemagne et venons-en à la IIIe République 1870-1940. Dans l'esprit des républicains, l'école doit être un moyen de lutter contre l'ignorance et permettre l'exercice du suffrage universel d'où une école gratuite, obligatoire et laïque. Il s'agissait de réaliser la mixité sociale de base dès la plus jeune enfance qui sera complétée plus tard par le service militaire. Cette orientation est issue du programme républicain dit de Belleville prononcé par Gambetta le 23 mai 1869 et a pris forme sous la IIIe République. Petit clin d'œil, création de lycées pour filles en 1880, juste un rappel. École gratuite en 1881. Instruction primaire obligatoire et laïcisation de l'enseignement public en 1882. Et une autre étape avec Jean Zay. Le 4 juin 1936, Léon Blum nomme Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-arts, une idée-force. Le système éducatif doit s'englober dans un ensemble englobant de multiples activités périscolaires. Une anecdote : dédoublement des classes de plus de 35 élèves. Et tout cela dans une différence entre mémoire et histoire. La mémoire nous fait penser à Jules Ferry, nom des plus connus en matière de principes éducatifs et que nous retrouvons au fronton de plusieurs établissements scolaires. Et l'histoire nous dit que le même Jules Ferry discourait à propos des colonies, du devoir de civiliser des races inférieures.

Merci à Clovis pour cette précision apportée entre la mémoire qui est une construction de l'homme à partir de son passé et l'histoire qui est une recherche de la vérité à partir du passé.

Un grand espoir déçu est toujours cuisant. Ce grand service public de l'Éducation nationale espéré avec François Mitterrand et l'échec du projet de loi Savary en 1984. Et pour finir mon histoire, lorsque je parle de mon instituteur je dis « mon maître ». Pourquoi ? Je ne sais pas, mais je sais que mon instituteur a pour moi le sens de *institutor* : « celui qui dispose, administre » et de *précepteur* : « personne qui institue, qui établit ». À la profession admirable des maîtres d'école à laquelle nous sommes tous reconnaissants, tôt ou tard, je voudrais simplement dire merci.

Monsieur le Maire : Merci, Gilbert. Loïc.

Monsieur Loïc BAYARD: Merci. Tout d'abord merci de nous avoir mis à disposition cette motion une semaine avant le Conseil municipal. Vous savez que cela tranche avec les dernières motions sur table qui arrivaient à 18 heures donc effectivement vous en avez tenu compte. Merci également d'avoir abandonné définitivement l'usage de l'écriture inclusive.

Monsieur le Maire : Bonne idée, on va la remettre la prochaine fois.

Monsieur Loïc BAYARD : Comme quoi, quand l'opposition donne de bons conseils, vous pouvez écouter. Je tiens également à remercier Gilbert par rapport à son intervention parce qu'effectivement la transmission et la mémoire sont des choses auxquelles je tiens, c'est très important de transmettre aux plus jeunes et aux générations futures.

Concernant cette motion, au début je pensais que l'on allait retomber sur le même genre de motion que celle qu'il y avait eu en septembre 2023, notamment la motion pour une école qui remplit sa promesse républicaine pour laquelle j'avais voté. Je pensais que l'on allait retrouver des similitudes, mais ensuite quand on rentre dans cette motion, on arrive dans une dimension un peu différente, je m'explique.

On a quand même cette volonté d'opposer l'école publique à l'école privée c'est-à-dire que délibérément avec cette motion, vous avez une approche assez clivante. Moi-même, comme beaucoup d'entre vous, je suis issu d'un milieu modeste, famille ouvrière et j'ai fait l'intégralité de

ma scolarité dans une école publique. Mes enfants sont scolarisés dans une école publique pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté là-dessus. Ce n'est pas pour autant que j'ai développé une rancœur vis-à-vis de ceux qui ont eu plus de moyens que moi et qui ont accédé à cette école privée. Je pense qu'il faut apprendre à respecter le choix de chacun c'est-à-dire en fonction de ses priorités. Effectivement parfois des gens vont dans une école privée sans forcément avoir des moyens, mais c'est leur priorité de mettre leurs enfants dans ce genre de structure ou en fonction de leurs moyens. Je pense que c'est un choix personnel et le choix de ces personnes se respecte. De mon côté naturellement, je soutiens de façon indéfectible l'école publique, mais je n'irai pas pointer du doigt l'existence de ces écoles privées. Il est important en tant qu'élu, je crois, de respecter le choix de chacun, de ne pas stigmatiser les personnes, sinon on verse dans le populisme.

Ensuite, effectivement des gens mettent leurs enfants dans des écoles privées pour des questions de choix, parce qu'ils en ont les moyens, mais d'autres ne font pas ce choix de façon délibérée, c'est plutôt quelque chose de subi, parfois par proximité par rapport à leur lieu de travail pour des questions pratiques logistiques, mais aussi pour des événements qui font que malheureusement, nous ne sommes pas dans un monde idéal. Lorsque vous avez un enfant touché par un handicap et que certaines structures publiques ne permettent pas de suivre l'enfant correctement, certains parents jugent meilleur malheureusement de les mettre dans le privé, je ne défends pas du tout, ou parfois par manque de place disponible dans une école publique, on se rabat dans le privé. Ça peut arriver, j'ai des exemples. Ça peut arriver dans la pratique, on ne peut pas nier ce fait. Ce n'est pas possible d'après toi, mais...

Monsieur le Maire : C'est totalement impossible. Effectivement il y a certains territoires comme en Bretagne où pour des raisons je m'interromps parce que tu vois me bouger la tête... La scolarisation est obligatoire donc l'école publique doit accueillir.

Monsieur Loïc BAYARD: Après le Bac, par exemple, tu peux te retrouver...

Monsieur le Maire : Après le Bac, c'est le secondaire. Pour qu'il n'y ait pas de confusion, on parle de l'école publique, école qui est obligatoire, l'école primaire, le collège...

Monsieur Loïc BAYARD : Ce n'est pas précisé dans la motion.

Monsieur le Maire : L'école publique qui dépend de l'Éducation nationale, effectivement on aurait peut-être pu le préciser, il y a certains diplômes de l'Éducation nationale après le bac.

Monsieur Loïc BAYARD: Là-dessus on est d'accord, mais dans certains cas les gens ne choisissent pas délibérément. Comme il y a des familles ulissiennes qui ont leurs enfants scolarisés dans une école privée, je pense qu'elles aimeraient bien connaître vos intentions par rapport à cette école privée parce que la motion est assez clivante là-dessus. Quand je vois vos orientations politiques, vos préférences, est-ce que vous voudriez retourner sur un modèle, on a entendu Gilbert en parler, comme celui de la loi Savary de 1984 qui proposait un grand service public unifié et laïc de l'Éducation nationale? Est-ce que ce serait dans votre idéal de stopper ou réduire drastiquement les aides de l'État envers les établissements privés? Ou est-ce laisser les structures privées telles quelles? Je pense que cette question est importante parce qu'il y a des parents ulissiens qui y ont leurs enfants et je pense qu'ils veulent un éclaircissement. Dans cette motion effectivement, vous faites bien la distinction entre privé et public. Je le répète, j'ai toujours été scolarisé dans le public et j'ai ma vision de l'école publique, mais je pense que c'est pas mal de préciser les intentions.

Ensuite vous parlez de manque de moyens et d'attaques idéologiques ou politiques. Je pense que cette motion ne sort pas par hasard, c'est notamment par rapport aux propos du ministre...

Monsieur le Maire : L'ancienne ministre.

Monsieur Loïc BAYARD: Madame OUDEA CASTERA. J'ai suivi également la polémique, c'était assez croustillant à suivre. Je n'ai pas été particulièrement choqué par rapport à ses propos dans la mesure où elle devait se justifier de ses choix au niveau de sa vie privée, il est clair que sa réponse est maladroite ou alors c'est une très mauvaise communication, du coup elle s'est tiré directement une balle dans le pied pour son ministère de l'Éducation nationale.

Ce qui m'a choqué le plus, et je pense que le problème actuellement de l'école c'est cela, c'est que l'on a proposé à une personne un cumul de portefeuilles ministériels très important c'est-à-dire qu'elle était ministre des Sports six mois avant les Jeux Olympiques de Paris, imaginez un peu la responsabilité, et en plus on vient lui confier ce ministère qui est vraiment stratégique de l'Éducation nationale. Dans cette affaire, ce n'est pas le propos, les choix personnels ou le mode de vie du ministre de mettre ses enfants dans le privé, c'est que l'on sait très bien que l'Éducation nationale est actuellement une vraie problématique en France, que l'on a des problèmes de harcèlement à l'école, pas assez d'heures, beaucoup trop d'absences et bien sûr des enseignants qui ne sont pas suffisamment rémunérés. Pour moi, le fait d'avoir mis comme ministre de l'Éducation nationale, le même que le ministre des Sports juste à l'approche des JO de Paris c'est soit de l'amateurisme de la part de Matignon ou alors c'est une indifférence et une politique éducative qui se limite aux effets d'annonce et pour moi c'est ça le problème.

Mais le problème de l'école publique, ce n'est pas la présence de l'école privée, pour moi c'est avant tout un manque de moyens à cause d'un manque de volonté. Quand on voit que le système éducatif français est placé à la 26° position du classement mondial, il y a quand même de quoi se poser des questions. Je pense que nous sommes tous d'accord, plus de moyens, une meilleure rémunération des enseignants et se donner des moyens afin que le nombre d'heures d'absences se réduise drastiquement parce que nous y sommes tous confrontés, pour ceux qui ont des enfants scolarisés quand on regarde les agendas, il y a tellement d'heures qui sautent que l'on se demande s'ils ne sont pas plus souvent en permanence qu'en cours. Et comme le disait Guénaël, investir dans l'école, c'est investir dans l'avenir. Je pense qu'il est important d'offrir les mêmes chances à tous les jeunes du pays et je suis convaincu que l'éducation comme la santé sont des missions prioritaires pour l'État en plus de ses fonctions régaliennes.

Et je finiral, je pense qu'une fille ou un fils d'ouvrier ou de chômeur doit avoir la possibilité d'accéder à un poste d'avocat, médecins, ingénieur tout comme s'il en a envie à un poste de maçon, de fleuriste, d'horticulteur parce que la réussite sociale et la réussite scolaire ne doivent pas se limiter aux métiers intellectuels. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Loïc. Je me permets, je sais qu'il y a des mains qui se sont levées. Je voudrais juste vous répondre d'abord parce que c'est un sujet qui me tient à cœur, et en plus parce qu'il y a une interpellation assez claire. Merci pour ce propos d'abord parce que c'est construit et intéressant, mais la seule chose que je n'ai pas réussi à percevoir c'est votre avis sur la motion. Il y a beaucoup d'inquiétude, mais est-ce que c'est quelque chose que vous allez voter, par exemple?

Monsieur Loïc BAYARD : Le problème de cette motion, c'est qu'elle clive, elle divise, elle met en opposition deux mondes alors qu'il n'y a pas d'opposition à y porter. Il faut plus de moyens pour l'école publique et effectivement la scolarité doit être gratuite.

Monsieur le Maire : D'accord. J'ai compris. Je vais vous répondre...

Monsieur Loïc BAYARD : J'ai bien compris qu'à chaque fois, le but des motions est de piéger avec ce côté...

Monsieur le Maire : Loïc, ce n'est pas ça.

Monsieur Loïc BAYARD : J'aime bien le consensus et j'aime bien que l'on arrive à fédérer.

Monsieur le Maire: Justement, je commence par là. Ma question c'est: qu'est-ce qui te semblerait acceptable? Ce n'est pas histoire de piéger, il s'agit de se positionner. Tout ce que l'on fait en Conseil municipal, c'est se positionner. Je vous ai déjà dit que quand on vote un budget, c'est important que vous vous positionniez. Il y a des gens qui ont voté pour vous, tout le monde heureusement n'est pas d'accord avec les orientations que nous définissons et c'est important que ces gens qui ne sont pas d'accord soient représentés et que vous exprimiez un point de vue. Dans ce cas de figure, je crois vraiment que c'est important.

Nous voulons affirmer et je vais te dire pourquoi c'est important de le faire dans ces temps en particulier parce que pour toi il n'y a pas d'attaques idéologiques, mais il y en a quand même eu une extrêmement forte dans une réponse au Sénat, mais également réaffirmée à l'Assemblée nationale par la ministre de l'Éducation nationale de l'époque, Madame OUDEA CASTÉRA, qui a dit très clairement que l'école privée remplissait une mission de service public. Et là il y a un problème idéologique parce que la spécificité du privé que tu défends, c'est normal, c'est que contrairement au public elle peut sélectionner et choisir les élèves qui vont dans son école, pas le public. D'ailleurs, c'est ce qui fait aujourd'hui que des gens vont dans des écoles privées et je ne jugerai jamais personne sur le choix qui est fait. Par contre, il faut le savoir, idéologiquement parlant, mettre sur le même niveau l'école publique qui accepte tout le monde et c'est son essence, et l'école privée qui sélectionne, ce n'est pas possible, ce n'est pas la même chose. Il y a là une divergence idéologique et politique et là-dessus c'est important d'insister, nous ne pouvons pas laisser une ministre de l'Éducation nationale avoir ce type de propos. C'est insultant pour les membres de l'Éducation nationale et c'est insultant pour l'histoire de l'école publique.

Puisque tu parles de financement, rappelle-toi pourquoi en 1959, alors qu'il y avait eu des pétitions qui avaient été signées par des dizaines de millions de personnes, avec la loi Debré on accepte que le public, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, finance l'école privée. La seule raison qui avait permis de « faire taire » toutes les revendications qui étaient nombreuses, on parle de millions de personnes qui ont signé des pétitions pour ne pas permettre le financement public des écoles privées, c'est qu'avec le baby-boom et l'explosion démographique du pays, nous n'avions pas assez de places pour accueillir les enfants dans tous les établissements. Un truc très pratique, il fallait des locaux que nous n'avions pas et il a fallu financer les écoles privées pour que les gens puissent mettre leurs enfants à l'école. C'est encore le cas dans certains départements de Bretagne où à proximité du village vous n'avez pas forcément une école, et c'est pour ça que les écoles privées sont particulièrement présentes en Bretagne et particulièrement utilisées parce que ce sont des établissements qui étaient plus présents sur ce territoire que dans le reste du territoire national.

Mais là où cela est un peu particulier c'est qu'aujourd'hui le débat qui vient sur la place, ce n'est pas celui-là, c'est celui du choix politique fait par des parents dans des métropoles où les écoles sont suffisamment grandes pour accueillir tout le monde qui vont mettre leurs enfants dans des écoles privées qui sélectionnent les enfants et qui en plus, on l'a appris, dispensent une éducation qui est quand même loin de celle que l'on peut imaginer comme normale dans l'enceinte d'une école de la République.

En plus, tout à l'heure tu disais que c'est un libre choix, mais c'est faux, évidemment on peut choisir, mais tu dis que c'est un libre choix que l'on finance soi-même, mais c'est faux, 70 % du budget des écoles privées c'est nous qui le payons. Donc non seulement les gens font des choix, les écoles font des choix parce que c'est le privé qui sélectionne les enfants, mais si tu prends le cas de Paris où 17 % d'enfants sont dans des familles défavorisées, tu n'en retrouves même pas 3 % dans les écoles privées. Donc c'est une sélection par l'argent, point final et c'est ça le problème.

Tu me poses une question, de façon idéologique, je dirais que pour moi l'éducation doit être unique et donc nous devrions avoir une école publique capable d'accueillir tous les enfants et qu'elle soit la même pour tous. On devrait avoir une école publique et tu as raison, c'est une question de moyens. Dans certains départements, c'est très marginal, vous avez effectivement besoin des structures privées pour accueillir les enfants dans un périmètre raisonnable, mais franchement l'immense majorité des écoles privées aujourd'hui dont on entend parler, on ne va pas parler de Stanislas qui est quand même la caricature des écoles privées élitistes, ne reproduisent que les inégalités sociales. Tout à l'heure tu disais que tu voudrais que les gens puissent s'épanouir, etc., mais ils n'ont pas accès à ces écoles, c'est une sélection par l'argent, et ce qui est le plus grave, c'est que c'est nous qui finançons cette inégalité, c'est le public. Donc il faut le réaffirmer, tu parles de guerre, mais nous, les défenseurs de l'école publique, n'avons pas déclenché la guerre. Toutes les études sont formelles et des études qui ne sont pas faites par des idéologues, mais par des chercheurs et même des organismes qui sont chargés pour l'État de suivre l'état de l'Éducation nationale : en 10 ans, les inégalités sociales dans les écoles privées ont explosé. Donc clairement aujourd'hui nous n'avons pas déclaré la guerre et ce n'est pas une atteinte à la liberté de choix, mais à un moment tu parlais de moyens à mettre dans les écoles et je suis d'accord : priorisons, faisons des choix, mettons plus l'argent dans les écoles publiques que dans les écoles privées parce que tu as raison, si tu veux faire des choix et payer pour être quelque part, la moindre des choses serait que ce soit toi le principal financeur et ce n'est pas le cas aujourd'hui, voilà le problème.

Donc idéologiquement tu auras compris où on allait, tu me poses une question par rapport à ce que je souhaite et je souhaiterais effectivement que l'Éducation nationale soit capable de dispenser les mêmes enseignements dans une enceinte publique laïque qui accepte tout le monde et qui ne sélectionne pas. Comme moi, tu as dû voir des établissements privés, tu passes devant et tu vois les résultats au Bac, tout le monde l'a eu et il y a plus de mentions « très bien » que de gens qui passent au rattrapage. Évidemment tout le monde se dit que l'école privée ça réussit, mais non ça ne réussit pas, ça sélectionne. Si, dans son ensemble ça sélectionne et c'est le principe de l'école privée, choisir les gens qui sont dedans. C'est une sélection par l'argent, on ne peut pas l'accepter quand on est défenseur de l'école de la République et effectivement d'un point de vue idéologique, il faut se positionner à ce niveau-là. Comme tu l'auras entendu, je pourrais te dire que dans l'idéal je souhaiterais qu'il n'y ait qu'une seule école de la République. Dans la réalité, je conçois que dans certains territoires on soit obligé de maintenir des écoles privées pour dispenser l'enseignement de la République un petit peu partout, mais franchement je pense que l'on peut mieux faire que ce qui se passe aujourd'hui qui est une honte pour la République, voir des établissements privés financés par le public faire ce qu'il se passe dans des écoles comme Stanislas c'est-à-dire un enseignement qui est loin d'être celui que nous avons reçu toi et moi dans l'école publique. Lodovico puis Annick.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Tu as dit l'essentiel de ce que j'aurais pu dire en beaucoup mieux. C'est simplement un constat : il y a une inégalité de fait, qu'elle soit le résultat d'une politique ou de

choix, etc., peu importe. Le résultat est là, effectivement l'école publique accueille tout le monde et l'école privée sous contrat sélectionne, ce sont les chiffres qui donnent ça. Individuellement il y a des exceptions, mais statistiquement il y a effectivement une ségrégation sociale qui est créée entre l'école publique et l'école privée, c'est tout ce que dit ce paragraphe.

Monsieur le Maire : Annick.

Madame Annick LE POUL: Substantiellement, tu as dit ce que je voulais dire aussi et Lodovico en complément. Ce que je ne trouve pas normal, c'est qu'un élève d'une école privée en substance reçoit plus de fonds publics qu'un élève d'une école publique, ce n'est juste pas possible surtout que même si ce n'est pas la généralité des enfants qui sont dans les écoles privées, globalement quand même ce sont des enfants plutôt de familles plus favorisées que d'autres et qui ont les moyens de sortir de l'école, d'avoir un univers et un milieu qui leur permettent d'accéder à un certain nombre d'activités culturelles. En partie, pas pour tous les enfants, mais quand même pour une grande partie, ils ont la possibilité d'accéder à cet univers en dehors de l'école. Et en plus ils sont financés plus que des enfants qui vont dans les écoles publiques, ce n'est juste pas possible non plus, bien évidemment. Alors que dans le même temps dans l'école publique, on le voit bien au quotidien sur Les Ulis, on a du mal à obtenir une cité éducative pour avoir plus de moyens pour nous école en QPV et pour toutes les écoles de la ville. Nous allons être obligés de monter au créneau pour effectivement obtenir que nous n'ayons pas d'école orpheline par rapport au Quartier Politique de la Ville, Madame VERNIERE en a parlé. Il va falloir que l'on se batte même si le ministre et le président avaient dit qu'il n'y aurait pas d'école orpheline dans les territoires politiques de la Ville, aujourd'hui c'est le cas et il va falloir monter au créneau. Cela veut dire que l'on ne nous donne pas les moyens de fonctionner correctement surtout dans des quartiers plus défavorisés que d'autres. Ce n'est juste pas possible que des fonds publics soient octroyés comme ça alors que dans le même temps beaucoup d'enfants ou de collectivités n'ont pas les moyens suffisants pour remettre à niveau les besoins qui existent dans ces écoles publiques. Je ne vous parle même pas des blouses, des tabliers ou des tenues pour tout le monde pareil, ça ne va pas changer les choses parce qu'à la sortie de l'école, les enfants auront la même différence. Ce n'est pas en leur donnant une tenue... je n'y crois pas. Voilà ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire : Merci Annick.

Monsieur Loïc BAYARD : Merci pour vos interventions. Juste pour rappeler, je ne suis pas défenseur de l'école privée.

Monsieur le Maire : On sait, ne t'inquiète pas.

Monsieur Loïc BAYARD: Je suis défenseur de l'école publique, par contre de de temps en temps il faut un peu nuancer les propos, ne pas généraliser et faire rentrer tout le monde dans des clichés où seuls les riches vont en école privée. Non, pas du tout. Parfois pour des questions de priorités personnelles ou de moyens, ça arrive. Mais effectivement je reste convaincu que l'État doit faire beaucoup plus parce qu'investir dans l'école, c'est investir dans l'avenir du pays.

Monsieur le Maire : Merci pour ces paroles saines, effectivement ce ne sont pas que des riches, il y a des écoles qui sont inaccessibles à bien des personnes et effectivement, on sait qu'il y a des personnes qui se saignent en imaginant que cela va donner un meilleur avenir à leurs enfants, ce que je peux tout à fait comprendre et ce qui est le rôle de tous les parents donc il n'y a pas de sujet. Nicolas.

Monsieur Nicolas GERARD: Bonsoir tout le monde, juste pour préciser mon propre positionnement, je vais m'abstenir sur cette motion tout simplement parce que j'aurais souhaité là encore qu'elle soit découpée en deux, une première partie peut-être qui aurait pu permettre d'opposer comme l'a rappelé Loïc... en tout cas dans la compréhension que l'on a de cette motion, on voit une espèce d'opposition entre l'école privée publique et l'école privée. Cela me gêne parce que je crois que toutes les écoles se valent plus ou moins. On a entendu effectivement un certain nombre d'excès qui doivent être effectivement dénoncés. Je pense que l'école privée à sa place dans notre pays, c'est comme ça. Je pensais le débat clos depuis 1984. En 1984, j'étais en sixième donc j'ai suivi cela de très loin. En sixième dans l'école publique parce que je n'ai jamais fait que l'école publique aussi, mais je n'ai vraiment absolument rien à reprocher à l'école privée. C'est principalement pour ça que je me permettrai de m'abstenir sachant que je soutiens totalement les demandes qui suivent c'est-à-dire que l'école doit être un des tout premiers si ce n'est le premier poste de dépenses de notre pays. Je pense que nous avons tous dans nos familles, dans nos histoires, des gens qui ont pu faire évoluer les leurs en passant par l'école. Je pense que si dans ma famille on n'habite plus à cinq dans 20 m² c'est parce qu'il y a eu l'école publique, je dois ça à l'école publique, bien sûr, mais je reste persuadé que les deux ont leur place.

Monsieur le Maire: OK. Ce n'est évidemment pas ce qui est dans le fond de la motion, vous l'aurez compris. Ce n'est pas une remise en cause, d'ailleurs tout le monde n'est pas d'accord sur école privée, école publique. Vous savez mon positionnement personnel, mais là l'idée est plus de dire que ce n'est pas de l'abus qu'il y a, mais l'immense majorité des écoles privées se trouve en métropoles, ce n'est pas dans un lieu où on est en carence de locaux, il faut quand même le savoir. Ce que vous appelez un certain nombre d'excès, c'est quand même la majorité des problématiques. Mériam.

Madame Mériam HADDAD : Merci, Clovis. Je voulais juste avoir une information, si on pouvait estimer ou si vous aviez eu vent du nombre de jeunes Ulissiens qui sont en école privée.

Monsieur le Maire: Il y en a pas mal. Les Ulis c'est un peu particulier comme tu le sais parce qu'il y a des gens qui cherchent, on en avait déjà parlé pendant la campagne, et c'est un phénomène qui existe depuis longtemps. Il y a des Ulissiens qui se trouvent dans des établissements scolaires publics en dehors du territoire communal comme chacun sait parce qu'en plus nous sommes dans un territoire où des écoles publiques du secteur sont particulièrement réputées. Je pense notamment au lycée Blaise Pascal qui a une réputation extraordinaire alors que chacun sait que le lycée de l'Essouriau est le meilleur lycée de France. Je ne sais pas si le privé communique ce genre de chiffres, je ne suis pas sûr. D'ailleurs ce serait un peu problématique, je serais incapable de chiffrer, il y en a, c'est évident, je le sais.

Madame Mériam HADDAD: Oui, je le sais pour plusieurs raisons parce que moi aussi je viens du public, je suis allée à l'école avec Gilles DE ANGELIS et Dominique CROZAT, c'était mes instituteurs et professeurs. Ma fille est dans le privé parce que le public n'a pas répondu et ne lui a pas donné la possibilité de rester dans le public donc il y a eu des choix qui ont été faits, contrairement à ce que tu disais tout à l'heure. En arrivant ici j'étais prête à voter pour la motion parce que ça peut sembler légitime, mais, mais au vu de ce que tu as dit je vais m'abstenir.

Monsieur le Maire: Tu n'avais pas lu la motion?

Madame Mériam HADDAD : Si, mais tu m'as fait changer d'avis.

Monsieur le Maire : Tant mieux.

Madame Mériam HADDAD: Quand je suis arrivée, j'étais persuadée de voter pour la motion et au vu de ce que tu dis et au fait de confronter le public et le privé en parlant de situation financière et de choix, cela me perturbe parce que pour moi et pour beaucoup d'Ulissiens, le choix du privé n'est pas qu'une question de finances.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas dit ça, j'ai dit que c'était un choix collectif de financer l'école privée, je n'ai pas parlé des gens.

Madame Mériam HADDAD : Au-delà de ça, à un moment donné dans la motion, je ne l'avais peutêtre pas lue complètement...

Monsieur le Maire : C'est autre chose.

Madame Mériam HADDAD : On parle du fait qu'être dans le privé c'est pour les familles favorisées, ce qui n'est pas le cas.

Monsieur le Maire : Non, ce n'est dit nulle part.

Madame Mériam HADDAD : Ce n'est dit nulle part?

Monsieur le Maire : Non, en plus ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

Madame Mériam HADDAD : Si.

Monsieur le Maire : J'ai dit qu'il y avait des écoles, aujourd'hui par exemple, tu le sais...

Madame Mériam HADDAD : Mais tu as donné des généralités...

Monsieur le Maire : Non, je n'ai pas donné des généralités, j'ai donné des exemples concrets.

Madame Mériam HADDAD: Sur des aspects qui ne sont pas réels par rapport au public ulissien. À l'Essouriau, il y a eu à la fin de l'année dernière les enfants qui se sont retrouvés sans situation, clairement. Et pour le coup la seule solution pour pas mal de familles ulissiennes a été de mettre les enfants dans le privé. Je peux te l'assurer, je peux te prouver ce que je suis en train de dire.

Monsieur le Maire: Tout d'abord, pour le coup, quand c'est quelqu'un qui n'a pas de solution, évidemment, que la solution ne soit pas à l'Essouriau c'est un fait et d'ailleurs nous avons dû intervenir en tant que municipalité tu le sais pour des enfants qui se retrouvaient sans solution de lycée à la rentrée. Nous avons dû intervenir auprès de la direction académique pour qu'ils trouvent une solution, mais à la fin, tous ont trouvé une solution. Certains sont sans doute allés dans le privé, ils auraient tous trouvé une solution dans l'école publique.

Madame Mériam HADDAD: Non. Clovis, tu peux le dire, mais ce n'est pas la réalité, ce n'est pas vrai. J'ai des cas concrets à présenter, je ne vais pas le faire là, des gens se sont retrouvés sans situation en ayant moins de 16 ans.

Monsieur le Maire : Mériam, si tu as un cas concret de quelqu'un qui a moins de 16 ans et qui n'a pas de place dans un établissement scolaire, ce n'est pas possible c'est-à-dire qu'il faut le signaler avant de faire le choix du privé s'il veut aller dans le public.

Madame Mériam HADDAD : Cela a été signalé.

Monsieur le Maire : À qui?

Madame Mériam HADDAD : Au DASEN, il y a eu des courriers de faits.

Monsieur le Maire: Pour que tu le saches, nous avons eu des alertes à la rentrée très concrètes et je pense que Françoise avait les mêmes, environ une quinzaine de cas, c'est ce que l'on me souffle derrière comme chiffre. Tous, 100 %, ont trouvé une place dans le public. Il y a peut-être des dysfonctionnements, je ne dis pas que ça ne peut pas exister, mais on parle juste de droits: c'est obligatoire, ils doivent trouver une solution, je ne dis pas que c'est simple, je dis qu'il doit y avoir une solution. Ce que tu dis sur le fait que le privé peut venir au secours dans certains cas, cela existe,

c'est vrai, dans certains départements où si nous n'avions pas les écoles privées, nous ne serions pas en capacité d'accueillir tous les enfants dans un périmètre raisonnable, c'est le cas en Bretagne. Dans notre territoire, avec la multitude d'écoles publiques qu'il y a, tous les enfants de moins de 16 ans à la fin, sans doute après intervention auprès du DASEN parce qu'il y a des dysfonctionnements qui peuvent et doivent exister, doivent trouver une place. C'est sûr et certain. Évidemment je pense que si en région parisienne toutes les écoles privées disparaissaient demain, tu aurais des enfants qui ne trouveraient pas de place donc la question est plus : comment faire pour qu'ils réintègrent le cadre public? On parlait encore une fois de moyens, mais comprenez bien, aujourd'hui la motion est là pour parler de choix de financements publics vers les écoles. Ce n'est pas une guerre que l'on veut, j'aimerais bien la paix, d'ailleurs la loi Savary idéologiquement me va très bien, mais en l'occurrence je suis aussi capable de comprendre que dans certains territoires l'école privée... Et on parlait de liberté de choix, ce n'est pas forcément sur l'école que je mettrais le curseur, mais je peux comprendre. Ce que vous avez dit est très clair et d'ailleurs il y a des gens qui font le choix et je ne les jugerai jamais, c'est ce que j'ai dit en préambule. En revanche, je dis que les choix collectifs doivent nous encourager à éviter que l'on finance aujourd'hui des écoles de l'inégalité, c'est tout ce que je demande. Et aussi que l'on se repositionne politiquement sur ce qui a été dit à l'Assemblée nationale par une représentante du gouvernement qui dit que la mission de service public est la même pour le privé et le public, non. Ce n'est pas possible, c'est tout, c'est ce qu'il y a dans cette motion. Et s'il y a des choses modifiables de votre point de vue... pour Monsieur GERARD, je pense que ce n'est pas possible au vu de ce que j'ai compris et je comprends tout à fait, il n'y a pas de problème. Vous savez très bien que je suis toujours ouvert à la discussion, ce n'est pas pour vous piéger Loïc, c'est juste le positionnement.

Madame Mériam HADDAD : Une question annexe par rapport à l'école justement par rapport à ce que vous aviez proposé en 2020 et le fait d'avoir des classes bilingues.

Monsieur le Maire : Écoute, tout à l'heure on parlait du collège et du film pour lequel tu disais qu'il faut que l'on ait une subvention du département. Il se trouve que nous l'avons obtenue grâce au fonds d'innovation pédagogique, c'est un dispositif innovant pour lequel la ville des Ulis est pilote. Nous allons chercher des fonds supplémentaires auprès de l'Éducation nationale et d'autres partenaires pour pouvoir créer une émulation spécifique, partenariale aux Ulis entre la Ville, les services municipaux et les autres acteurs éducatifs. Il y a évidemment notre volonté de voir les cités éducatives arriver ; c'est dans ce cadre que nous avons déjà dit à plusieurs reprises, cher Guénaël, que nous souhaitions accueillir des classes bilingues dans certains établissements. À l'heure actuelle, nous n'avons pas de réponse favorable, mais on ne désespère pas et on continue de demander.

Je suis désolé, mais je ne peux pas m'empêcher de le dire. Chère Françoise, je suis allé vérifier, la décision sur laquelle tu m'as interpellé sur les portails : c'est en fait le renouvellement d'une décision de 2019 prise par tes soins. Je suis désolé.

Madame Françoise MARHUENDA: Merci de poursuivre ce que j'avais fait. Il faut continuer de se justifier?

Monsieur le Maire : Personne ne t'a demandé de te justifier, on te demande ton avis, mais tu n'es pas obligée de le donner.

Madame Françoise MARHUENDA: Je vais déjà donner celui de Michèle DESCAMPS, elle va voter contre. Elle vous donnera son avis si... ce n'est pas à moi de le donner.

À titre personnel, je partage ce qui a été dit par Loïc et Nicolas, par contre vous me connaissez, j'estime qu'en Conseil municipal on ne débat pas sur le plan national, je n'en démords pas, cela n'a rien à faire ici. Dernière chose, il y a une fois de plus un mélange des genres puisque le rapporteur est un professeur des écoles, donc ça va. Je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire : Ce soir, nous sommes des conseillers municipaux.

Madame Françoise MARHUENDA: Ça va.

Monsieur le Maire: Ça va, Françoise, quand on fait une motion sur la retraite, on ne te demande pas de ne pas voter. Excuse-moi, mais qu'est-ce que c'est que cette demande? C'est très particulier. Je vois que tu es de bonne humeur, blague à part, merci pour ton positionnement. Même si tu ne veux pas que l'on débatte, visiblement ça ne dérange pas les collègues de parler de débats nationaux. Monsieur Nicolas GERARD: Non, cela ne me dérange pas, mais je redoute qu'à partir de maintenant vous fassiez revenir les motions une heure avant le CM. Comme vous vous sentez un peu en difficulté, je pense que vous allez abandonner l'idée de la motion une semaine avant.

Monsieur le Maire: Non, je préfère, et pour tout vous dire même pour notre fonctionnement interne, c'est plus agréable de les avoir à l'avance, il n'y a pas de souci. Pas d'autres interventions? Merci pour ce débat, y compris pour l'intervention de Françoise qui a eu le mérite de me faire sourire. Je vous propose de soumettre aux voix, qui vote contre? Madame DESCAMPS. Madame MARHUENDA, NPPV. Qui s'abstient? Le reste vote pour et je les en remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente motion : À LA MAJORITÉ par 22 voix pour, 1 voix contre : Michèle DESCAMPS et 4 abstentions : Nicolas GERARD, Mériam HADDAD, Loïc BAYARD, Nathalie MONDIN. Françoise MARHUENDA n'ayant pas pris part au vote.

V- Point Communauté Paris-Saclay

Monsieur le Maire : J'ai une mauvaise mémoire et je vous propose que Monsieur CASSINARI nous fasse un point CPS qui ravira sans doute le public nombreux.

Monsieur Lodovico CASSINARI: Je vais me limiter à quelque chose de court parce qu'effectivement l'actualité du CPS, la Communauté Paris-Saclay, c'est le Conseil du 7 février dernier auquel Madame VERNIERE a déjà fait allusion. Je rappelle pour tout le monde que les représentants de la commune à la Communauté Paris Saclay, ce n'est pas seulement Monsieur CASSAN, mais c'est aussi Madame JAUBERT, Madame M'HENNI, Monsieur LAUMOSNE, Madame MARHUENDA et moimême.

Le point principal de ce Conseil était consacré au budget 2024 de la CPS. Ce budget prévoit en fonctionnement un budget de l'ordre de 239 millions d'euros en dépenses et en recettes bien sûr dont 147 millions d'euros d'atténuation de produits qui correspondent aux attributions de compensation reversées aux communes. Donc c'est 239 millions d'euros moins 147. Le budget prévoit également 98 millions d'euros d'investissements. Le budget prévoit un autofinancement à hauteur de 15 millions d'euros d'épargne brute, mais cela représente seulement 1,2 million d'euros en épargne nette. C'est donc un budget correct, qui montre que la CPS a un fonctionnement du point de vue financier au moins qui tient la route.

Dans ce cadre, compte tenu du contexte dans lequel beaucoup de communes rencontrent des difficultés croissantes pour boucler leur budget d'une part du fait de l'inflation, de l'augmentation d'un certain nombre de charges, il a été décidé après débat la création sur 2024-2025 d'un fonds de concours exceptionnel pour des investissements qui favorisent la transition écologique au sens large à hauteur de 4 millions d'euros en 2024 et 4 millions d'euros en 2025. Pour Les Ulis, cela représenterait deux fois 261 729 € à utiliser avant décembre 2025 puisqu'il n'y aura pas de report possible a priori sur 2026.

En dehors de cette question du budget qui était l'essentiel, un autre point important a concerné - tout à l'heure j'ai eu la surprise de voir que l'herbe m'était coupée sous le pied par Madame VERNIERE - les questions d'habitat. Il a effectivement été fait état du bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat, PLH 2020-2025 qui a été voté en 2019. Comme un peu partout, la réalisation sur le plan quantitatif est très loin des objectifs fixés, cela peut s'expliquer par le contexte, notamment la crise Covid. Mais il y a quelque chose qui m'a un peu choqué, c'est qu'aussi bien dans les logements autorisés que dans les logements commencés, pour l'ensemble des logements la réalisation était de l'ordre de 55 % des objectifs du PLH, en ce qui concerne les logements sociaux c'était inférieur à 45 %. Donc les communes qui devaient construire des logements n'ont pas construit de logements, mais ont encore moins construit de logements sociaux.

Sur le plan qualitatif, beaucoup reste à faire, presque tout en fait, notamment en ce qui concerne l'orientation 4.2 qui vise à favoriser la mixité sociale. Il y a le débat que nous avons eu tout à l'heure sur la CIL sur lequel je n'entrerai pas, mais cela ne peut pas aboutir à dire que seules les villes qui ont des logements sociaux aujourd'hui doivent loger tout le monde, ce n'est pas l'objectif.

Par ailleurs dans une délibération suivante, le Conseil était appelé à donner son avis sur la révision du Schéma Régional Habitat et Hébergement qui fixe des objectifs de l'ordre de 4 000 logements par an pour la CPS pour la période en cours et de 3 000 logements par an pour 2024-2030. Le Conseil a donné un avis défavorable au regard des objectifs fixés par le SRHH, Schéma Régional Habitat et Hébergement, parce que globalement les chiffres semblent difficiles à atteindre. Je regrette quand même qu'un certain nombre d'objectifs notamment en ce qui concerne les logements sociaux aient pu contribuer aussi à faire en sorte que cet avis soit défavorable. Je me bornerai à cela. Sur le logement, peut-être qu'Annick pourrait en dire un peu plus parce qu'elle fait partie de la commission. En tout cas Madame VERNIERE a eu le document et je rappelle aussi que les séances du conseil sont publiques, on peut entendre aussi les délibérations. Dans ce document il y a quand même beaucoup de chiffres intéressants, des cartes aussi et souvent la couleur des Ulis n'est pas la même que celle des communes aux alentours que ce soit sur le plan des revenus, sur le plan social ou sur le plan des logements. Il y aurait beaucoup d'autres choses à dire sur la CPS, mais nous sommes au Conseil municipal et non pas au Conseil communautaire.

Monsieur le Maire: Merci, Monsieur CASSINARI, toujours aussi pertinent. Annick.

Madame Annick LE POUL: Juste un petit point par rapport à ce que Lodovico vient de dire, c'est le manque qu'il y a aussi dans le PLH actuel sur l'hébergement d'urgence qui n'est pas une priorité de l'Agglo. C'est un sujet qui a été abordé en commission parce que c'est un sujet important et je pense que c'est une donnée qui devrait être incluse dans le PLH, il ne l'est pas dans le PLH actuel, mais néanmoins dans le futur PLH parce que là encore il faudrait que toutes les communes de l'Agglo prennent leurs responsabilités dans ce domaine de l'hébergement d'urgence.

Monsieur le Maire : On est bien d'accord, mais pas que.

D'autres questions ou observations ? Nous passons à la question numéro 2. Merci Lodovico et merci Annick.

VI- Examen des questions inscrites

Achats

Question n°2

Adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes relative à la fourniture de papier multi fonctions pour photocopieurs et imprimantes

Rapporteur: Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Cher Gilbert, photocopieurs et imprimantes, sujet passionnant.

Monsieur Gilbert PIANTONI: Bien. Oui, alors là je vais être assez bref là-dessus. Au niveau de la CPS, nous avons une possibilité d'achat groupé c'est-à-dire un groupement de commandes et je pense que c'est une bonne chose. Il faut savoir le temps passé par nos services pour monter des dossiers, faire des consultations, etc., alors qu'au niveau de l'agglomération nous avons la possibilité d'utiliser ce service. Évidemment pour le papier, etc., il y aurait peut-être des nuances plus utiles pour la ville des Ulis au niveau des dessins d'élèves, etc., mais je pense qu'ils n'appuient pas plus le crayon que d'autres au niveau de la qualité du papier, ou du moins que l'on peut choisir le papier qui convient. Nous adhérons donc au groupement de commandes relatif à la fourniture de papier multifonction pour photocopieurs, approuvons les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, et autorisons le Maire ou son représentant à signer la convention, etc., et disons que toute adhésion à d'autres groupements de commandes sera soumise à une nouvelle délibération.

C'est pour vous dire simplement que nous utilisons les services de la CPS pour conclure le marché du papier pour imprimante et fournitures scolaires.

Monsieur le Maire : Cela n'a l'air de rien, mais notre élu en charge notamment des questions de mutualisation sait à quel point cela optimise la commande publique. Pour celles et ceux qui sont soucieux des finances publiques comme nous, c'est extrêmement important.

Des questions, des observations? Je suppose que non. Des votes contre? Pas d'abstention, je suppose. Des votes pour. Merci.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Affaires culturelles

Question nº 3

Demande de subvention auprès du Département au titre des Projets Culturels des Communes (PCC), des Aides aux Opérateurs Culturels (AOC) et de l'Aide à l'Investissement Culturel (AIC) 2024

Rapporteur: Servane CHARPENTIER

Monsieur le Maire : Madame CHARPENTIER, absente, donne à Madame FRANCART la lourde responsabilité de demander des sous au département, cela va faire plaisir à Françoise.

Madame Agnès-Simone FRANCART: Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vous fais la lecture d'un texte que Madame CHARPENTIER avait préparé pour ce soir, et malheureusement elle est souffrante. Je vais vous dire ce qu'elle avait préparé, cela concerne la demande de subvention au Conseil départemental au titre des Projets Culturels des Communes, PCC, des Aides aux Opérateurs Culturels et de l'Aide à l'Investissement Culturel pour 2024.

Le 21 novembre 2022, l'Assemblée départementale a présenté et adopté les nouvelles orientations de sa politique culturelle. Le Département a défini dix priorités d'action réparties sous trois grandes thématiques :

- « La culture en proximité pour les Essonniens » : aux Ulis par exemple, c'est le soutien à la création par les résidences d'artistes, les ateliers de pratiques artistiques avec les compagnies, des projets artistiques avec les habitants, etc.
- « Valorisation du patrimoine culturel essonnien » qui inclut notamment la valorisation de l'identité de l'Essonne dans les matières scientifiques
- « Des ressources culturelles pour et par tous » qui encouragent l'accès, la participation et la contribution de tous les publics aux propositions culturelles du territoire. C'est ce que nous faisons par le biais des spectacles hors les murs et des actions artistiques notamment.

Dans le cadre d'un dispositif d'aide aux opérateurs culturels à rayonnement départemental, que l'on appelle les AOC, le département continue à soutenir financièrement des opérateurs culturels qui justifient d'un rayonnement au-delà de leur territoire d'implantation, d'un large public essonnien, d'un ancrage local important avec en particulier des relations partenariales bien établies, d'une activité structurante dans le domaine d'intervention et/ou d'un rôle ressource à l'échelle départementale.

L'espace culturel Boris Vian répond à ces critères et s'inscrit donc dans ce dispositif pour une durée de trois ans, contrat signé l'année dernière. Ce dispositif PCC, Projet Culturel des Communes, s'appuie sur un dossier soumis annuellement visant à soutenir les réalisations des communes dont la politique culturelle s'inscrit dans une ou plusieurs priorités de la politique culturelle du département. Chaque commune peut ainsi présenter chaque année un nombre maximal de trois projets nouvellement déployés ou faisant l'objet de nouveaux développements.

L'aide à l'investissement culturel qui permet à la Ville d'obtenir des subventions du département par exemple pour remplacer du matériel obsolète ou usagé à l'espace culturel Boris Vian ou Radazik est maintenue en théorie, mais nous savons déjà que pour cette année, le budget du département étant particulièrement contraint, la Ville ne recevra pas de subvention.

Néanmoins, je demande donc au Conseil municipal ce soir d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du département pour le financement d'actions de développement culturel s'inscrivant dans les dispositifs « Aides aux Opérateurs Culturels à rayonnement départemental » et « Projet Culturel des Communes », d'autre part d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter également une aide à l'investissement culturel et pour cela à signer tous les documents s'y rapportant. Merci.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Il fallait lire «usagés » et pas «usagers », je crois, dans la délibération «obsolète ou usagé ». Désolé pour les fautes, je suis étonné que Françoise ne l'ait pas vu avant, tu baisses, ce sont les nouvelles lunettes.

Des questions ou des observations? Je n'en vois pas. Des votes contre? Des abstentions? Adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Affaires financières

Question nº 4

Délibération relative à la présentation du rapport annuel d'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France attribué pour l'année 2022

Rapporteur: Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Cher Gilbert, tu reprends la parole.

Monsieur Gilbert PIANTONI: Bien. Je vais vous parler du FSRIF, le Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France c'est-à-dire qu'une péréquation est faite entre les différentes communes pour répartir un peu la richesse. Les communes les moins riches vont percevoir, les communes les plus riches vont donner et la Ville des Ulis a la particularité d'être à la fois considérée comme riche puisque nous avons donc eu le problème de notre parc d'activité historiquement, et comme une commune pauvre en même temps du fait de sa population. C'est vraiment coupé à la hâche, mais c'est un peu ca.

Les fonds du FSRIF sont de l'ordre de 350 millions d'euros au niveau national et nous percevons tous les ans de l'ordre de 1,6 million d'euros. C'est simplement pour vous dire que maintenant nous devons rendre compte, ce n'est pas justifier exactement, mais rendre compte de l'utilisation du FSRIF. Nous avons des actions en matière de jeunesse : sport, culture, cadre de vie, bien vivre ensemble, ville résiliente. Dans ces différents domaines, nous avons bien sûr fait beaucoup de dépenses et nous mettons en rapport les dépenses faites dans ces domaines et les recettes que nous aurons. Ce sont les explications données à l'État pour justifier de notre utilisation du FSRIF en 2022. Par rapport aux dépenses mises en place, évidemment nous avons fait beaucoup plus de dépenses que les 1,6 million d'euros. C'est tout ce que je voulais dire.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre acte du rapport annuel d'utilisation des crédits du FSRIF, Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) attribués pour l'année 2022 tel que cela a été mis dans la délibération.

Monsieur le Maire : Des questions, des observations ? Mériam.

Madame Mériam HADDAD : Est-on dans les délais pour faire la demande ?

Monsieur Gilbert PIANTONI : Ce n'est pas la demande, on rend compte.

Monsieur le Maire : Nous prenons acte du rapport.

Madame Mériam HADDAD : Et nous sommes dans les délais pour prendre acte.

Monsieur le Maire : Pour présenter le rapport. Pas d'autre question ? Nous prenons acte, donc c'est OK.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de la présente délibération.

Question nº 5

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 1er décembre 2023

Rapporteur: Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : Cher Lodovico, la CLECT, la fameuse.

Monsieur Lodovico CASSINARI: Alors je vais rappeler, non pas pour les membres du Conseil qui connaissent cela par cœur, mais peut-être pour le public et ceux qui nous regardent ce qu'est la CLECT et le principe. Depuis la création des communautés d'agglomération, c'est elles qui perçoivent les impôts, notamment économiques. En revanche, elles reversent une attribution de compensation aux communes qui tient compte de ce qu'elles ont perçu au départ comme richesse économique moins les charges transférées. Ces charges transférées ont été évaluées à un moment donné, mais elles peuvent varier en fonction des demandes des communes. Dans ce cas, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées regarde la valeur de ce qui est transféré des communes vers la communauté d'agglomération ou de la communauté d'agglomération vers les communes pour changer le montant de l'attribution de compensation. C'est le cas deux ou trois fois par an. Là, c'est la CLECT du 1er décembre 2023, il n'y a rien qui concerne Les Ulis puisqu'il s'agissait de la restitution de la compétence voirie pour les communes d'Igny, Saclay et Villebon-sur-Yvette et des ajustements d'enveloppes en fonctionnement et en investissement voirie pour les communes de Ballainvilliers, Longjumeau et Vauhallan. Simplement la CLECT où nous sommes représentants, Gilbert et moi, se réunit, mais il faut que chaque Conseil municipal soit informé des décisions de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Le rapport vous a été transmis et il vous est demandé de l'approuver.

Monsieur le Maire : Très clair comme toujours. Merci, Monsieur CASSINARI. Des questions, des observations sur la CLECT? Je pense que non.

Je soumets aux voix parce que nous devons approuver. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, un grand merci.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Démocratie locale et Vie associative

Question nº 6

Appel à projets pour le Carnaval et attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations : AVAG, CLUB LÉO LAGRANGE, ZONE ART, ACPUO pour l'année 2024

Rapporteur: Hawa COULIBALY

Monsieur le Maire : Madame COULIBALY, une seule délibération.

Madame Hawa COULIBALY: Bonsoir à tous. Ce soir, c'est une délibération pour pouvoir faire valider les attributions de subventions aux associations qui ont répondu à l'appel à projets lancé entre les mois de septembre et novembre concernant la participation au carnaval.

Le carnaval, Monsieur le Maire et chers confrères, aura lieu samedi prochain donc je vous demande d'être prêts, samedi 9 mars. La thématique cette année est « les carnavals autour du monde », vous comprendrez carnavals de Rio, de Nice, de Venise, chacun fait son choix, et carnaval des Ulis, on pourra le dire à partir de l'année prochaine, Annick, et tu es attendue déguisée.

J'en profite pour donner quelques informations, Monsieur le Maire. Le départ se fera au niveau de la place de la Libération à partir de 15h30 et un défilé sera prévu dans les rues de la ville pour arriver jusqu'au Parc Urbain.

Les associations qui ont répondu à cet appel à projets sont l'ACPUO, l'AVAG, Léo Lagrange et l'association ZONE ART que je ne présente plus. Je ne vais pas divulgâcher les choix de thématiques qui ont été faits par les associations, j'ai envie de me réserver cela et vous le découvrirez la semaine prochaine. Nous avons également l'association Garage Associatif qui participe au défilé, mais qui n'a pas souhaité obtenir une subvention. Les subventions s'élèvent à 600 € pour chacune des associations pour la création des chars, que je vous demande donc de valider, Messieurs, Dames.

Monsieur le Maire : Des remarques, des questions ? OK.

Je soumets aux voix. Des votes contre? Des abstentions? Je n'en vois pas. Votée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

<u>Jeunesse</u>

Question no 7

Dispositif Jobs vacances 2024

Rapporteur: Délila M'HENNI

Monsieur le Maire : Madame M'HENNI, le dispositif Jobs vacances pour l'année 2024.

Madame Délila M'HENNI: Oui, après la délibération qui a concerné le carnaval, je vais vous présenter la délibération qui concerne le dispositif Jobs vacances. C'est un dispositif que vous connaissez déjà parce qu'il est présenté tous les ans. Il a pour ambition d'aider les jeunes de 16 à 17 ans à découvrir le monde du travail, à acquérir une expérience professionnelle et aussi à découvrir le service public parce qu'aujourd'hui ce dispositif est au sein de la collectivité. L'objectif est de pouvoir découvrir le service public. Il permet également de responsabiliser ces jeunes parce qu'ils ont 16 et 17 ans et n'ont pas tous les codes du monde du travail. Qui dit codes du monde du travail dit respect, par exemple, du règlement intérieur, ponctualité, tenue vestimentaire... je ne vais pas tout vous lister. Le contrat est établi sur la base d'un contrat de vacation d'une durée d'une semaine, 35 heures hebdomadaires avec un taux horaire égal au SMIC et 10 % pour le paiement des congés payés.

Concernant le dispositif Jobs vacances, la période de recrutement pour déposer la candidature aura lieu du 14 au 17 mars. Le dépôt de dossiers de candidature devra se faire au sein du point Info jeunes. Au cours du recrutement, chaque jeune pourra bénéficier d'un entretien à l'Info Jeunes. Il bénéficiera aussi d'un accompagnement et d'un suivi grâce à un tuteur qui lui sera dédié au sein d'un service de la Ville.

Par la suite, les candidatures seront toutes étudiées et la candidature se fera de manière scorée. Cela veut dire que le candidat qui aura obtenu le score le plus important sera pris et après ce sera un score qui sera un peu dégressif. Je suis désolée, je n'ai pas tout le détail du scoring, comment il est établi, mais je me renseigne et je vous répondrai la prochaine fois parce que c'est important. Je suis transparente.

Pour rappel, je vous donne quelques chiffres qui concernent l'année 2023. 50 jeunes ont bénéficié de ce dispositif et ont également bénéficié de différents ateliers, notamment des ateliers en lien avec la recherche d'emploi bien sûr, mais aussi sur l'engagement citoyen, autour de la laïcité. Ce sont aussi des ateliers pour des jeunes de 16 à 17 ans qui sont vraiment très importants.

Ce qui vous est demandé ce soir, Monsieur le Maire, c'est d'autoriser, d'accepter le renouvellement du dispositif Jobs vacances et de se référer au crédit avec la création de 50 postes au sein de la Ville.

Monsieur le Maire : Parfait. On a trouvé les critères. Mériam.

Madame Mériam HADDAD : Bien sûr, on ne peut que se féliciter de voir cette délibération perdurer, cette action auprès des jeunes de la Ville. J'ai juste une question, il y a 50 jeunes, mais combien y a-t-il de candidats en amont des 50 jeunes reçus qui ont obtenu un contrat pour les années précédentes et pour cette année?

Madame Délila M'HENNI : Aujourd'hui, je n'ai pas les chiffres.

Madame Mériam HADDAD: Pour 2023, pardon.

Madame Délila M'HENNI : Je n'ai pas les chiffres non plus pour l'année 2023, néanmoins...

Monsieur le Maire: 93 candidats.

Monsieur Guénaël LEVRAY : Globalement cela fait 141 dossiers retirés, 93 candidatures déposées, 50 postes proposés.

Madame Mériam HADDAD : Merci pour la réponse hyper précise, ce qui change de certaines commissions où je vais, bien que tu nous aies dit la dernière fois que nous n'allions pas souvent dans les commissions.

Monsieur le Maire : J'ai dit cela?

Madame Mériam HADDAD : Tu l'as dit au dernier Conseil municipal. Parfois quand on pose des questions, on n'a pas les réponses.

Monsieur le Maire : J'ai dit que tu n'allais pas en commission?

Madame Mériam HADDAD : Oui, tu l'as dit, tu regarderas.

Monsieur le Maire : Je ne suis pas sûr que ce soit moi. Apparemment Étienne plaide coupable.

Monsieur Nicolas GERARD: Je confirme, mon collègue m'avait fait la pique, mais il m'avait prévenu, donc c'était moins piquant.

Madame Mériam HADDAD : Je préfère taper sur toi.

Monsieur le Maire : C'est normal. Je ne t'en tiens pas rigueur. Nicolas.

Monsieur Nicolas GERARD: J'avais juste une question concernant la rémunération puisque le SMIC est minoré pour les mineurs. Est-ce que l'on parle bien d'un SMIC normal, non minoré? Ou est-ce

que l'on parle du SMIC minoré qui devient le SMIC normal pour les mineurs ? Vous voyez ce que je veux dire.

Monsieur le Maire : J'ai compris. Est-ce que c'est le SMIC mineur ou pas ? On va regarder.

Monsieur Nicolas GERARD : Vous allez voir où je voulais en venir, à la limite ce serait bien d'annoncer qu'à la mairie des Ulis on donne le SMIC non minoré, cela voudrait dire que les jeunes sont mieux payés...

Monsieur le Maire : Qu'on donne le SMIC majeurs aux mineurs.

Monsieur Nicolas GERARD : Tout à fait, mais cela voudrait dire aussi que les Ulissiens qui bénéficieraient de ce type de contrat seraient mieux rémunérés dans une collectivité locale telle que la mairie des Ulis que dans le privé.

Monsieur le Maire : Vous êtes à ça de passer révolutionnaire. Monsieur MERIGOT, nous allons vous mettre à côté maintenant

Monsieur Kévin MERIGOT : Je souscris à ce que vient de dire mon cher collègue.

Monsieur le Maire : Madame MARHUENDA, le compte rendu va être sympa, si tu restes jusqu'au bout. Délila.

Madame Délila M'HENNI : Je voudrais simplement rajouter, parce que Mériam a posé une question pertinente, que pour les prochaines délibérations concernant Jobs vacances, nous veillerons à mettre les chiffres concernant le dépôt de candidature, etc.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si dans la délibération c'est une info, mais on peut la mettre, pas de problème. Je soumets aux voix sauf s'il y a d'autres interventions.

Des votes contre? Des abstentions? Une nouvelle fois et depuis très longtemps maintenant, cette délibération est quand même maintenue, même si nous avons augmenté le chiffre. Merci beaucoup, adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question nº 8

Dispositif Bourse Bonus Projet Jeunes 2024

Rapporteur: Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : Cher Guénaël, le dispositif Bourse Bonus Projet Jeunes 2024.

Monsieur Guénaël LEVRAY: Effectivement. « Dans le cadre de sa politique en direction des jeunes, la Ville des Ulis souhaite poursuivre et développer la mise en place d'un dispositif d'aide aux projets, sous la forme de bourses qui encouragent l'accès à l'autonomie des jeunes Ulissiennes et Ulissiens par un accompagnement méthodologique et financier de leur projet individuel ou collectif, dans tout domaine contribuant à la construction des adultes de demain comme les formations/stages, les voyages en France comme à l'étranger, les mobilités dont la mobilité verte, le logement et la santé. En 2023, ce dispositif a permis à 19 jeunes, âgés de 17 à 21 ans, de bénéficier d'une aide financière pour 5 Bourses BAFA en perfectionnement, 7 Bourses permis, 6 Bourses pour faciliter les études ou une formation et 1 Bourse pour un départ en vacances.

Les Bourses 2023 ont permis l'aide au financement :

- des stages de perfectionnement du BAFA en France et à l'étranger,
- du permis de conduire,
- de vacances,
- de cartes de transport,
- de fournitures scolaires dans le cadre d'une école d'excellence en pâtisserie et d'une école de photographie,
- des frais de scolarité au Canada et dans le sud de la France.

L'enveloppe totale de la Bourse appelée Bonus Projet Jeunes (BPJ) proposée est de 13 800 € qui comprend les deux bourses.

Pour prétendre à la Bourse Bonus Projet Jeunes, le candidat devra :

- habiter la Commune des Ulis,
- être âgé de 15 à 25 ans,
- soumettre son projet par la rédaction d'un dossier et d'une présentation orale,
- effectuer une contrepartie bénévole de 15 à 40 heures sur la Commune,
- se former ou être titulaire du PSC1.

Donc je vous propose d'attribuer les modalités techniques et financières d'attribution de cette bourse et d'approuver le montant total de l'enveloppe envisagée pour 13 800 €.

Monsieur le Maire : Des questions, des observations?

Madame Mériam HADDAD : La même que pour Madame M'HENNI.

Monsieur le Maire : Les chiffres.

Monsieur Guénaël LEVRAY : 32 dossiers ont été distribués, 19 dossiers ont abouti, 3 dossiers aboutiront en 2024. Je ne sais pas si cela répond à la question.

Madame Mériam HADDAD: Pardon, je me suis mal exprimée. Sur les bourses 2023, combien de jeunes ont eu leur BAFA? Combien de jeunes ont eu le permis de conduire? C'est le résultat qui m'intéresse.

Monsieur Guénaël LEVRAY : Je crois que c'était systématique, il me semble, je ne veux pas m'avancer.

Monsieur le Maire : Non, il y en a qui ont arrêté entre-temps, de mémoire.

Monsieur Guénaël LEVRAY : Cela restait à la marge en tout cas, on peut vérifier.

Monsieur le Maire : Je crois qu'un ou deux ont arrêté entre-temps.

Madame Mériam HADDAD : Ce sont des questions que j'ai posées en commission. À chaque fois on me dit que l'on va me donner les réponses et on ne me les donne pas.

Monsieur le Maire: Je te le redis, Mériam. Ce qui est vrai, c'est que la réponse a été donnée à l'oral dans la commission si j'ai bien compris, mais que les écrits n'ont pas été envoyés. Pas de problème, c'est ma responsabilité, mea culpa, et tu sais très bien que l'on n'est pas avare pour donner des informations. Guénaël.

Monsieur Guénaël LEVRAY: Après je peux compléter, j'avais des informations en plus. Un jeune a dit ne plus avoir besoin de ce dispositif, c'est un retrait. Un jeune inscrit dans un dispositif de la mission locale ne pouvait pas cumuler l'aide. Et 8 jeunes n'ont pas donné suite malgré les relances. Je ne sais pas si cela complète un peu ou pas.

Monsieur le Maire : Sur les 32 dossiers distribués. D'autres questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je soumets donc aux voix.

Des votes contre? Des abstentions? Adoptée à l'unanimité, un grand merci à vous.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question nº 9

Dispositif Bonus Post Bac 2024

Rapporteur: Guénaël LEVRAY

Monsieur le Maire : Dernier dispositif, Bonus Post Bac. Guénaël.

Monsieur Guénaël LEVRAY: L'éducation est au cœur du projet politique de la municipalité. C'est pourquoi, chaque année, la commune octroie une aide financière, dite "Bonus Post Bac", aux jeunes Ulissiennes et Ulissiens bacheliers s'inscrivant pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur. Souhaitant donner à tous les jeunes Ulissiens les mêmes chances de promotion sociale et compte tenu des difficultés économiques actuelles, il est proposé de renouveler ce soutien financier à hauteur de 100 €.

En 2023, 128 jeunes bacheliers ont bénéficié de cette subvention pour un coût total de 2800 €. Les dossiers de demande seront examinés au vu de l'attestation de réussite à l'examen et du justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur. Ils devront être déposés dans les locaux de l'Info Jeunes, avant le 8 novembre 2024.

Monsieur le Maire : Non, c'est 12800 € et pas 2800 €.

Monsieur Guénaël LEVRAY: Pardon, 12800 € effectivement. Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement d'une aide financière "Bonus Post Bac", de 100 €, à chaque Ulissienne et Ulissien bachelier à la prochaine rentrée.

Monsieur le Maire : J'anticipe la question qui a dû être posée en commission et pour laquelle tu n'as pas eu d'écrit : Guénaël, les orientations des jeunes qui ont bénéficié du bonus post bac?

Monsieur Guénaël LEVRAY: Oui, nous avons:

- 45 jeunes c'est-à-dire 35 % vers des licences différentes en droit, économie, gestion ;
- 33 jeunes c'est-à-dire 26 % vers 14 BTS différents ;
- 25 jeunes soit 19,5 % vers 8 BUT différents ;
- 15 jeunes soit 12 % vers 7 prépas différentes ;
- 7 jeunes soit 5,5 % vers 6 écoles différentes dans les domaines de la santé, de l'art, du commerce, etc
- et enfin 3 jeunes c'est-à-dire 1,5 % vers un CAP pâtisserie et un BP JEPS.

Monsieur le Maire : Des questions ? Mériam.

Madame Mériam HADDAD : J'avais deux questions ce jour-là. J'avais une question sur le suivi post-bac, effectivement. Et j'avais une autre question sur la répartition par quartier des bacheliers. C'était les deux, me semble-t-il.

Monsieur Guénaël LEVRAY: Ce n'était pas pour les bourses à projets, cette question?

Madame Mériam HADDAD : Non, pour les bacheliers.

Monsieur Guénaël LEVRAY: Je n'ai pas ces éléments.

Monsieur le Maire : Ne bouge pas. Tu voulais les 128 post-bac distribués :

- 77 jeunes femmes et 51 jeunes hommes ;
- 26 habitent dans le périmètre Politique de la Ville, 44 dans les résidences en veille de la Politique de la Ville et 58 hors des territoires de la Politique de la Ville ;
- 47 sont de l'est, 36 du centre, 45 de l'Ouest;
- 99 sont scolarisés à l'Essouriau, 29 en dehors ;
- 76 mentions parmi eux : 6 très bien, 25 bien, 45 assez bien et 52 passable, ce qui n'est pas une mention, mais qui dit que la personne a eu le bac.

Tu peux remercier les services qui m'ont fourni les informations assez vite. D'autres questions? Je soumets aux voix, merci Guénaël.

Des votes contre? Des abstentions? Adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Relations internationales

Question no 10

Modalités de partenariat des actions et échanges liés aux jumelages

Rapporteur: Emilia RIBEIRO

Monsieur le Maire : C'est au tour d'Emilia.

Madame Emilia RIBEIRO: Bonsoir. À mon tour de parler un peu d'histoire et de mémoire de la Ville avec nos villes jumelées. La Ville des Ulis est jumelée avec quatre municipalités, trois en Europe Thedford en Grande-Bretagne, Sátão au Portugal, Naumburg en Allemagne et une en Afrique, Sédhiou au Sénégal.

En 1996, la Ville des Ulis signe son premier jumelage avec Thetford, une ville anglaise de 26 000 habitants située à 120 km au nord-est de Londres et de très nombreuses actions ont été effectuées au long des décennies. Les deux villes ont entretenu des relations amicales, sportives, culturelles donnant lieu à des visites de leurs représentants soit à Thetford, soit aux Ulis. Par exemple avec l'accueil en 2021 de deux étudiants de Thetford qui ont présenté aux Ulis la biographie et l'impact sur l'histoire du héros de la ville, Thomas Paine, ce qui fut aussi l'occasion de créer un lien avec le lycée de l'Essouriau. En juin 2022, deux élus se sont rendus à Thetford pour célébrer le jubilé des 70 ans de règne d'Élisabeth II, ce qui a permis de faire connaissance avec leur conseil municipal et d'aborder les pistes à développer afin de faire vivre notre jumelage avec Thetford.

En février 1998 a eu lieu le deuxième jumelage avec Sédhiou, une ville de 20 000 habitants située au sud du Sénégal, en Casamance, et je pense que depuis la population a pas mal augmenté. Depuis lors, de très nombreuses initiatives de la part de la Ville des Ulis ont voulu assurer de meilleures conditions de vie aux habitants de Sédhiou dans le cadre de la coopération décentralisée. Je résume un peu ces actions, ce fut le cas pour organiser la collecte des déchets afin d'améliorer les conditions de santé et d'hygiène des habitants de Sédhiou, tout comme le financement d'un grand nombre de latrines proches des habitations. La Ville des Ulis a également initié la construction de classes qui ont

mené au développement de plusieurs écoles ainsi que la crèche « la case des tous petits » et la mise en place de parrainage par des habitants des Ulis. Plus récemment, l'accent a été mis sur la formation des femmes en vue de leur autonomie économique.

En mars 2013, la Commune des Ulis officialise son troisième jumelage avec Sátão, une ville portugaise d'environ 15 000 habitants située dans la région centre du pays. La volonté de partager une culture et de grands moments de convivialité donne lieu à des visites soit à Sátão au Portugal, soit aux Ulis. En 2022, une exposition d'œuvres de 25 artistes ulissiens a eu lieu à la maison de la culture de Sátão et une délégation d'élus, d'artistes et de membres du comité de jumelage s'est rendue à Sátão à cette occasion. Chaque année, un festival des jumelages entre les villes des Ulis et Sátão ainsi qu'entre Orsay et Vila Nova de Paiva dans une atmosphère festive rassemble Ulissiens et Orcéens ainsi que des artisans, des producteurs et des élus de Sátão et de Vila Nova de Paiva. Cette foire artisanale permet de découvrir les travaux artisanaux et artistiques, les produits du terroir et les spécialités régionales des villes portugaises jumelées.

En avril 2019, la Commune des Ulis officialise son quatrième jumelage avec Naumburg, une ville allemande de 30 000 habitants située au sud de Leipzig. Ce jumelage avec Naumburg a été officialisé suite à plusieurs échanges avec le collège de Mondétour et a donné lieu à des déplacements de représentants des deux communes. Depuis 2020, collèges et lycées des deux villes ont échangé entre classes et en 2023, le collège de Mondétour a pu concrétiser le voyage de 18 collégiens qui ont profité d'un programme de visites et d'activités riche en expériences. Au mois de septembre 2023, ce fut l'occasion pour les collégiens de Naumburg de visiter Les Ulis et nous avons travaillé avec le collège de Mondétour pour leur assurer un séjour aussi intéressant. Un projet initié en 2022 par Naumburg sur l'engagement citoyen et l'expression de la citoyenneté et à terme l'écologie communale a donné lieu à des déplacements d'élus et d'agents municipaux entre nos deux villes. En 2022 et 2023, une équipe de jeunes U12-13 du club de football a fait le déplacement à Naumburg pour participer au tournoi de football de l'équipe des 12-13 ans qui rassemble des équipes venant de toute l'Allemagne, mais aussi des Ulis. Nos jeunes footballeurs des Ulis se sont particulièrement distingués lors de ces tournois. Par ailleurs, des déplacements d'élus à Naumburg ont été faits en 2022 et 2023 à l'occasion de la fête de la cerise, très célèbre, et ce, depuis fort longtemps.

En cette année 2024, nous avons déjà participé au festival de jumelage portugais à Orsay et nous avons invité les artistes des villes jumelées à participer à la Quinzaine des arts, vous pourrez voir des œuvres de deux artistes de Sátão et d'un artiste de Sédhiou aux côtés des artistes ulissiens.

À Naumburg, sont toujours d'actualité le projet intergénérationnel des instances participatives, la participation au tournoi de foot et bien évidemment à la fête de la cerise.

Et nous avons le projet d'accueillir en juillet prochain aux Ulis des jeunes sportifs des villes jumelées pour vivre chez nous l'ambiance des Jeux Olympiques.

Les actions effectuées dans le cadre de ces jumelages ont pour objectif de renforcer nos liens et de favoriser les échanges culturels, sportifs, économiques et sociaux entre nos différentes communautés. En ce qui concerne les événements entre nos villes jumelées, nous avons voulu diversifier les activités proposées. Comme avec les exemples que j'ai déjà énumérés, cela inclut la participation à des festivals culturels, des expositions, des conférences, des échanges sportifs, des programmes d'échange d'étudiants, des projets de développement communautaire, etc. Le bon déroulement de ces événements repose sur des objectifs clairs, des modalités de partenariat bien définies et une communication efficace et nous souhaitons maintenant les anticiper le mieux possible.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir

- autoriser la prise en charge, si nécessaire, des frais liés au bon déroulement des différents évènements organisés dans le cadre des jumelages ;
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toute convention ou tout document permettant de renforcer ces liens ;
- approuver les modalités de paiement et de remboursement des frais engagés sur présentation de justificatifs ;
- dire que les modalités de partenariat garantissent le bon déroulement des évènements liés à ces jumelages.

Je vous en remercie.

Monsieur le Maire: Merci Emilia. Des questions? Des observations? Cher Loïc.

Monsieur Loïc BAYARD : J'aurais une question pour être sûr de bien comprendre le but de la délibération. Est-ce que cette délibération inclut également les déplacements des élus, des délégations dans les villes jumelées ?

Madame Emilia RIBEIRO: Oui, tout à fait, c'est bien noté.

Monsieur Loïc BAYARD: Jusqu'à maintenant, lorsqu'une délégation se rendait dans une ville jumelée, on passait une délibération spécifique ou on définissait un montant maximum à faire sur le week-end, dans l'ancienne municipalité comme la nouvelle. Donc à partir de maintenant, si on vote cette délibération, vous avez le chéquier. Supposons que vous vouliez faire quatre ou cinq sorties comme ça, il n'y a plus besoin de passer de délibération devant le Conseil municipal.

Monsieur le Maire : Non, mais attendez, rassurez-vous...

Monsieur Loïc BAYARD: Je ne remets pas en cause votre honnêteté, mais c'est juste qu'aujourd'hui...

Monsieur le Maire : Pour être clair, c'est juste une question de souplesse. Pour être assez clair, c'est vraiment pour pouvoir se montrer le plus souple possible quand il y a des déplacements de communes voisines ou autres.

Monsieur Loïc BAYARD : Cela ne me dérange absolument pas concernant la venue d'enfants de Naumburg, de Sátão...

Monsieur le Maire: Pour être totalement transparent avec toi, c'est parce qu'il y a eu un cas concret où le manque de souplesse nous a obligés à faire autrement. Que ce soit pour des questions de délais, d'enveloppes, quand une délégation vient, ce n'est pas forcément la délégation qui était prévue qui vient, elle est plus nombreuse ou autre, ce qui arrive très rarement. La plupart du temps c'est pour éviter d'être dépendant du Conseil municipal. En clair, il y a une délégation qui vient, il n'y a pas de Conseil municipal entre le temps où elle décide de venir et le temps où il y a un Conseil municipal, ce qui peut arriver. Nous avons à peu près huit ou neuf conseils municipaux dans l'année... Nous sommes passés à six. C'est vraiment pour être très souple.

Monsieur Loïc BAYARD: Je comprends bien, mais après c'est juste qu'aujourd'hui...

Monsieur le Maire: Par contre, si ton inquiétude concerne l'enveloppe, il n'y a pas de souci, elle sera communiquée de façon très claire. Ce sont des décisions, donc ce sera visible. Je pense qu'à chaque fois tu connais les enveloppes, elles ne bougeront pas, ce sera le même genre de problématique, c'est juste une question de souplesse. Et pour ce qui est de la communication des venues ou des départs, des différents déplacements qu'il peut y avoir, rassure-toi, tu sais qu'Emilia

régulièrement en Conseil municipal et en commission fait état des différents déplacements qu'il peut y avoir.

Monsieur Loïc BAYARD: OK, le problème d'une délibération comme ça c'est que...

Monsieur le Maire : C'est pour être plus souple, c'est simplement ça.

Monsieur Loïc BAYARD : Passer d'un système qui manque de souplesse effectivement à un système qui fait que le Conseil municipal n'est plus complètement...

Monsieur le Maire : Je te rassure, ce sera des décisions donc tu les verras pour commencer, ce qui permet par exemple à Françoise de se rappeler des décisions qu'elle a prises en 2019. Mais il n'y a pas de problème, on communiquera au maximum, c'est juste une histoire de souplesse, c'est très technique. Je t'en prie, Emilia.

Madame Emilia RIBEIRO: Oui, en effet, je m'engage à chaque commission Fabrique citoyenne à parler des projets en cours et des décisions qui vont être prises. Je peux aussi en Conseil municipal à chaque fois qu'il y a des décisions, expliquer les décisions qui ont été prises dans ce cadre.

Monsieur le Maire: Je n'oublie pas non plus que si un jour un des membres de l'opposition, comme cela avait été le cas dans le précédent mandat, veut participer à un déplacement, ce sera avec un plaisir évident. Il n'y a pas de souci là-dessus. Je crois que nous l'avons déjà proposé effectivement, cela n'a pas trouvé preneur. Mériam, vous ne voulez pas aller à la fête de la cerise, je suis déçu.

Madame Mériam HADDAD : Si, mais je ne suis pas à la commission. J'imagine que cela a été demandé en commission.

Monsieur le Maire : Je ne sais plus, Emilia.

Madame Mériam HADDAD : Je veux bien, pas de souci, mettez-moi dans la prochaine liste.

Madame Emilia RIBEIRO: Dès qu'il y a plus de deux élus qui sont invités, dès qu'il y a un troisième élu qui peut se déplacer, on propose à l'opposition. On l'a fait pour la délégation qui s'est rendue à Sátão et jusqu'à présent c'est le seul cas où il y avait plus de deux élus qui étaient invités. Nous y étions allés à quatre donc nous avons posé la question.

Monsieur le Maire : Pour Naumburg, il y a un attachement particulier à la Ville et on pourra l'envisager effectivement.

Madame Emilia RIBEIRO: Oui bien sûr, en général ce sont deux élus qui sont invités à la fête de la cerise, mais il y a une autre proposition, un autre déplacement d'élus prévu, nous appliquons cette règle et nous vous le proposerons. C'est faisable, tout à fait.

Madame Mériam HADDAD: Je ne dois pas bien comprendre. Tu as dit que nous avions été sollicités?

Monsieur le Maire : Oui pour le déplacement à Sátão ?

Madame Mériam HADDAD : Mais quand ? En Conseil municipal ?

Monsieur le Maire: En commission, mais je l'avais rappelé en Conseil municipal parce que c'est la délégation dans laquelle je suis parti d'ailleurs. Je vous avais demandé si vous ne vouliez pas partir avec moi, je me souviens. J'espère que vous communiquez entre vous quand même. À l'époque il n'y avait qu'un seul groupe, après pour demain si vous voulez il n'y a pas de problème. Je vous répète les choses, cela avait été fait, j'avais trouvé le geste élégant et vous savez que c'était une demande de ma part, ce sera fait évidemment sans problème. C'est toujours agréable. Le micro était coupé, mais Françoise disait que l'on pouvait prendre le petit déjeuner ensemble. Trêve de plaisanterie, je termine là-dessus, c'est une anecdote entre nous. Nicolas, qui veut partir à Thedford pour dire tout le bien qu'il pense de Thomas Paine qui avait traité Napoléon 1er de charlatan.

Monsieur Nicolas GERARD : Je n'y avais pas pensé comme ça, mais maintenant que vous me le dites, oui, pourquoi pas. C'était précisément pour aller dans le même sens que Loïc, il y a une certaine unité de pensée dans le groupe. Est-ce qu'il n'aurait pas été intéressant de mettre un plafond annuel peut-être, histoire de rassurer tout le monde ?

Monsieur le Maire: Je crois que le budget c'est ça. Oui, c'est le budget, c'est l'enveloppe dédiée. Si vous voulez, je n'ai pas de problème là-dessus, rassurez-vous, vous savez très bien pour l'avoir déjà fait, pour Loïc en tout cas, qu'un déplacement ce n'est pas l'opulence et quand on fait venir les gens ici on les accueille correctement, convenablement, chacun sait ce que cela représente. Là-dessus vous pouvez nous faire confiance. C'est juste une question de souplesse, une demande très pragmatique. Si demain il y a plein de questions sur les décisions, nous y répondrons sans aucun problème. Et vous savez qu'Emilia dès qu'elle le peut vous donne des nouvelles des actualités sur les jumelages aussi bien en Conseil municipal qu'ailleurs. Est-ce que cela vous va? C'est pour rendre service aux services, je ne suis pas arc-bouté sur la question. D'autres questions? Je soumets aux voix.

Des votes contre? Des abstentions? Adoptée à l'unanimité, merci.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Ressources humaines

Question nº 11

Actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur: Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Une délibération beaucoup plus régulière en termes de rythme, l'actualisation du tableau des effectifs. Comme d'habitude, réorganisations internes, départs, promotions, arrivées, etc. Vous avez le tableau des effectifs en annexe de la délibération. Y a-t-il des questions sur cette délibération? Je n'en vois pas. Je soumets donc aux voix.

Des votes contre? Des abstentions? Adoptée à l'unanimité, un grand merci à vous.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Services techniques

Question n° 12

Signature d'un avenant à la convention pour le versement d'une participation de la Commune des Ulis à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour le transport par navettes

Rapporteur: Djallal BOURADA

Monsieur le Maire : Monsieur BOURADA, la délibération sur les mobilités.

Monsieur Djallal BOURADA: Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Ma délibération ce soir concerne les navettes, il s'agit d'un avenant pour un versement de notre part à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay. Comme vous le savez, nous avons de belles navettes qui circulent aux Ulis depuis 2022 pour lesquelles nous contribuons à 50 % des dépenses annuelles contre 50 % pour une prise en charge de l'Agglo. En 2023, une modification a été faite à notre demande sur un changement de passage de la navette T pour avoir une meilleure fréquentation. Cette modification a entraîné un coût dû à des kilomètres supplémentaires et ce coût est de 1142,77 €. Je tiens à dire que c'est plutôt une bonne nouvelle parce que j'ai déjà des retours sur ces modifications qui ont quasiment presque doublé...

Monsieur le Maire : Plus que ça.

Monsieur Djallal BOURADA: Elles ont un peu plus que doublé selon les mois. Il y a deux trimestres en comparaison, le deuxième trimestre et le quatrième trimestre celui où il y a eu la modification. Je vais vous donner quelques chiffres: on voit que sur le deuxième trimestre nous étions à 1 904 voyageurs et nous passons pour le quatrième trimestre à 3 419 voyageurs, c'est plutôt bon signe et j'espère que cela continuera comme ça.

Nous demandons donc que l'autorisation au Maire ou à son représentant de signer l'avenant à la convention pour le versement de la participation de la commune des Ulis à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour le transport des navettes.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur BOURADA. Il faut vous rendre hommage d'ailleurs puisque la modification de la navette T date du 5 septembre 2023, c'est celle qui dessert la zone commerçante qui se trouve dans le parc d'activités.

Monsieur Djallal BOURADA: De Montjay jusqu'à Courtabœuf, qui dessert 11 arrêts.

Monsieur le Maire : Exactement, y compris dans la ville d'Orsay qui est co-financeur de la navette avec la ville des Ulis. Effectivement, nous avions une fréquentation qui n'était pas suffisante, à l'époque cette navette était le 11e circuit de réseau sur les 24 navettes de l'agglomération. Aujourd'hui nous sommes en 6e place. En clair, en juin, il y avait 615 voyageurs sur la navette T et 1316 en décembre. La modification consistait à ne plus aller aux salles des fêtes, ce qui faisait un parcours un peu plus long, et surtout à ne plus être tous les jours sauf le lundi à l'époque, mais de faire le mardi, vendredi, samedi et dimanche sur la matinée, d'avoir une navette qui fonctionne de 8h30 jusqu'à la fin de service, 18h30. Avant c'était seulement sur une demi-journée et cela a clairement rencontré son public.

Je suis moi-même plutôt agréablement surpris parce que la navette U qui part du secteur des Vignes de Bures remplit parfaitement son rôle et en plus en termes de coût, elle est assez rentable parce qu'elle nécessite un seul véhicule donc un seul conducteur pour faire un plus petit parcours et elle remplit sa « mission de proximité » évidente pour ramener un public qui pourrait utiliser sa voiture pour venir en centre-ville, mais qui vient avec la petite navette. Pour vous donner une idée, nous étions à l'époque sur la navette U pour le deuxième trimestre 2023 à 563 voyageurs et 697 pour le quatrième trimestre 2023. En clair, elle fonctionne correctement. Un service local de transport en commun, on va dire que c'est pertinent dès que vous avez en moyenne plus de trois voyageurs par course et c'est effectivement ce que nous avons sur ces circuits de navette.

Ont-ils vocation à rentrer dans le périmètre de desserte d'Île-de-France Mobilités, les dessertes de bus classiques? Ce n'est pas forcément évident pour la navette U. Sur la navette T, la fréquentation ne le justifie pas encore, mais cela permet aussi de proposer une solution la plus propre possible

parce que le transport en commun est sans doute le meilleur mode de déplacement du monde. Nous sommes assez contents de voir ces chiffres surtout que c'est une dépense conséquente pour la Ville. Monsieur Djallal BOURADA: Je tiens à dire que ce qui est intéressant avec cette modification, c'est que nous avons réussi à combiner avec les jours de marché donc si vous faites vos courses, vous pouvez rentabiliser votre journée en allant à peu près partout pour finir au marché des Ulis. Monsieur le Maire: Les habitants du secteur de la Queue d'Oiseau peuvent par exemple éviter de

Monsieur le Maire : Les habitants du secteur de la Queue d'Oiseau peuvent par exemple éviter de prendre leur voiture pour rejoindre le marché, et venir au marché des Ulis qui, comme chacun sait, est le meilleur marché du monde là aussi. Merci, Monsieur BOURADA. Des questions? Je n'en vois pas, je vous en remercie.

Des votes contre? Des abstentions? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Sports et loisirs

Question nº 13

Convention de subvention de fonctionnement avec le CLUB OMNISPORTS DES ULIS pour l'année 2024

Rapporteur: Koko MENSAH

Monsieur le Maire : Cher Koko.

Monsieur Koko MENSAH: Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs. L'exposé des motifs de ce soir concernait la demande d'attribution d'une subvention de 232 050 € au Club Omnisports des Ulis. Vous le savez très bien, le Club Omnisports des Ulis est une association qui a été créée en 1977 en même temps que la création de cette ville. Aujourd'hui, elle compte 4 022 adhérents, soit 15 % de plus par rapport à l'année dernière, c'est une bonne évolution après le Covid. Le COU dans son ensemble remplit sa mission d'intérêt général pour notre Ville, c'est pour cela qu'aujourd'hui il s'inscrit dans l'orientation politique sportive de la Ville. Il nous transmet les valeurs de citoyenneté véhiculée par le sport, le savoir-vivre, la solidarité, la loyauté, le travail et le respect. Pour cela, la Municipalité réaffirme son soutien indéfectible au Club Omnisports des Ulis. Considérant que le Club Omnisports des Ulis remplit sa mission d'utilité publique, je vous demande, chers collègues, d'autoriser le Maire à signer cette convention avec le Club Omnisports des Ulis pour une subvention annuelle de 232 050 €. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Un salut amical d'ailleurs à Alain CHANVRY qui a cédé sa place à Alain FAUVEL qui reprend la présidence. Des questions, des observations ? Vous aurez noté que l'on maintient une subvention élevée pour le Club Omnisports des Ulis qui est un acteur historique de la Ville. S'il n'y a pas de questions, je soumets aux voix.

Des votes contre? Des abstentions? Adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Systèmes et Technologies de l'Information

Question nº 14

Adhésion à la centrale d'achat du RESAH

Rapporteur: Emilia RIBEIRO

Cette délibération a été retirée.

<u>Urbanisme</u>, Foncier et Développement économique

Question nº 15

Centre Commercial Ulis 2 - Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°6 à la convention de jouissance du parc de stationnement du 29 octobre 1973

Rapporteur: Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Je vous propose de faire un package, je pense que tout le monde sera ravi, sur les trois délibérations qui suivent et qui concernent notre futur complexe cinématographique de neuf salles, repris comme vous le savez depuis le dernier Conseil municipal par l'enseigne MEGARAMA.

Il s'agit cette fois-ci d'abord de m'autoriser à signer un avenant à la convention de jouissance du parc de stationnement pour le centre commercial, de la modification de la délibération portant déclassement par anticipation d'une partie de la parcelle BM 46 que vous connaissez par cœur maintenant et de la signature d'une convention relative au dévoiement du réseau d'eau potable nécessaire aux travaux du centre commercial pour accueillir un nouveau cinéma neuf salles comme cela est prévu dans le projet de MEGARAMA, qui est le même que celui d'UGC.

Oui, la CDAC a cette fois-ci validé à l'unanimité, sans un vote contre contrairement à la dernière fois, j'étais content. C'est très bien, j'étais très content, nous avons été soutenus par la Communauté d'agglomération, je trouve ça normal d'ailleurs puisque c'était le même projet. Oui, la CDAC a validé. Pas de questions ? Pas d'observations ? Êtes-vous d'accord pour que l'on fasse les trois délibérations d'un coup? Cela vous va? Françoise, es-tu d'accord? Je te voyais froncer les sourcils. Effectivement le patrimoine de la Ville nécessite de grosses interventions. Pour les délibérations 17, 16 et 15, je soumets aux voix.

Des votes contre? Des abstentions? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question nº 16

Modification de la délibération portant déclassement par anticipation d'une partie de la parcelle BM 46

Rapporteur: Clovis CASSAN

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question nº 17

Signature de la convention relative au dévoiement du réseau d'eau potable (AEP) nécessaire à l'extension du cinéma MEGARAMA

Rapporteur: Clovis CASSAN

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Développement durable

Question nº 18

Convention de partenariat avec l'École et la Fondation CentraleSupélec pour un projet d'étude interdisciplinaire d'élèves en formation du Diplôme Universitaire "Agir pour le Climat"

Rapporteur: Emmanuelle BOURNEUF

Monsieur le Maire : Madame BOURNEUF, comme on espère plus souvent, aura le mot de la fin avec une délibération.

Madame Emmanuelle BOURNEUF: Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous, nous n'avons pas encore parlé de l'Université ni de transition écologique ce soir, ce serait dommage quand même, donc allons-y.

Cette délibération concerne la signature d'une convention de partenariat entre la ville et l'école CentraleSupelec qui est l'un des établissements partenaires de l'université de Paris Saclay, université voisine.

Le rapprochement de la Ville et de l'université fait partie de nos objectifs, évidemment, ce n'est pas la première fois que l'on en parle. Nous souhaitons que ce rapprochement se décline sous deux axes, le premier est bien sûr de faciliter l'accès des Ulissiens aux établissements de l'université de Paris Saclay, pas forcément uniquement au niveau des formations et de la recherche, mais aussi des installations culturelles par exemple, elles sont nombreuses, et des installations sportives, pourquoi pas. L'autre axe que nous souhaitons décliner et que nous commençons à décliner est plutôt de faire venir l'université aux Ulis, ce qui n'est pas une mince affaire. Parmi les thématiques qui peuvent nous réunir justement, nous en avons identifié un certain nombre, notamment celle de la transition écologique qui nous tient à cœur. Toutes ces problématiques de transition écologique, énergétique, la crise de la biodiversité, la crise de confiance du grand public envers les scientifiques voire le complotisme doivent impérativement être saisies à la fois par les scientifiques, mais aussi par les politiques. Le technosolutionnisme ne résoudra rien, en tout cas pas seul.

Nous avons donc initié un partenariat avec l'école CentraleSupelec qui organise un diplôme universitaire de niveau Master « Agir pour le climat ». Cela nous a paru assez pertinent. Dans ce cadre, une présentation des projets structurants de la Ville a été réalisée par la direction du Rayonnement du Territoire et de l'Innovation auprès des étudiants de ce diplôme universitaire et quatre étudiants qui ont des profils très différents et très interdisciplinaires (il y a des étudiants en sciences humaines, sciences économiques, sciences environnementales) ainsi que des enseignants-

chercheurs qui vont les tutorer lors du projet, se sont montrés très intéressés et motivés pour réfléchir à un projet de ferme agroécologique maraîchère sur le territoire de Ville. Il y a eu un certain nombre de rencontres et un cahier des charges va être établi en collaboration avec la municipalité. Et afin de formaliser ce partenariat, nous devons donc établir une convention entre la Ville et l'école CentraleSupelec et la fondation CentraleSupelec.

C'est pourquoi ce soir je vous demande, s'il vous plaît, d'approuver la convention de partenariat avec CentraleSupelec et sa fondation définissant les conditions et les modalités de réalisation du projet de fin d'études de ses étudiants en diplôme universitaire « Agir pour le climat », portant sur l'étude de faisabilité d'une ferme d'agroécologie urbaine et d'autoriser le maire ou son représentant à bien vouloir signer cette convention et ses avenants éventuels. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merveilleux. Des questions ou des observations ? Madame JAUBERT.

Madame Sarah JAUBERT: Juste pour dire tout le plaisir que nous avons de pouvoir accueillir ce partenariat. Ce sont des idées que nous avions eues de pouvoir faire un partenariat avec ce type de grandes écoles en lien avec des projets que nous avons sur la Ville, et le réaliser est une très bonne chose. Nous sommes particulièrement heureux d'avoir un projet qui correspondait aussi à leurs attentes et qui les a enthousiasmés, cela fait aussi également vraiment plaisir.

Monsieur le Maire : On est bien d'accord. S'il n'y a pas d'autres questions ou observations, je soumets aux voix.

Des votes contre? Des abstentions? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire : Je suspends une nouvelle fois la séance.

La séance est suspendue de 22h25 à 22h26.

Monsieur le Maire : Je reprends la séance et vous souhaite une excellente soirée.

La séance est levée à 22h26.

Madame Françoise MARHUENDA, Conseillère municipale, désignée secrétaire de séance, approuve le

procès-verbal :

Signature :

Les Ulis, le :

Le Maire des Ulis

Clovis CASSAN

